

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

BLANQUEFORT

HDF Energy,
la réindustrialisation
en action

GRADIGNAN

Novaptech,
le potentiel insoupçonné
des aptamères

PINEUILH

Autocars Gérardin,
une affaire de famille

BORDEAUX

Opéra : d'une saison
à l'autre

MARC SALAÜN

président du
tribunal de commerce
de Bordeaux



Tribunal de commerce

Mission prévention



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudege CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume LALAU • Directeur adjoint : Nicolas THOMASSET • Directeur des rédactions : Vincent ROUSSET • Rédactrice en chef : Astrid GOUIK • Stagiaire : Clémence LEGOUX • Direction artistique : David PEYS • Responsable maquette : Noëlle PERRIN • Designers Graphique et Multimedia : Raphaële MOURET, Sarah ALBERT & Cyrielle MICHAUD • Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE • Rédaction : Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH & Marie-Amélie HUSSON • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUTTIER • Assistante de direction & Service abonnement : Catherine DEPETRIS • Responsable de la Communication Digitale : Cyrielle MORFEA • Assistante Communication Digitale : Magalie RICCETTI • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle GESLAIN • Service Annonces légales : Nicolas KARNAY, Adèle BROCHARD & Sandrine CARCENAC • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable Administrative et Comptable : Florence MANOUEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Service commercial annonces légales : Anthony BLUTEAU, Christophe CLERTEAU & Franck DUPERIÉ • PUBLICITÉ : Guillaume LALAU & Christine SABOURIN • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution bimensuelle • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage IGS (SAINTE-COLOMBE-EN-BRULHOIS) • Commission paritaire n° 0228 | 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € au 05 57 14 07 55



Dans l'actu

Gironde

4 En bref Gironde

14 À la une

Tribunal de commerce : mission prévention

22 Blanquefort

HDF Energy, la réindustrialisation en action

24 Gradignan

Novaptech, le potentiel insoupçonné des aptamères

26 Pineuilh

Autocars Gérardin, une affaire de famille

28 Gironde

L'Onglerie voit plus loin

30 Bordeaux

Quanteec, l'épreuve des Jeux olympiques

32 Lacanau

Kahe électrise le nautisme

34 Bordeaux

P'tit bout de lumière : même pas peur du dentiste !

En région

36 En bref Nouvelle-Aquitaine

38 Landes

Moliets, ville des quatre saisons

40 Lot-et-Garonne

Vins et barriques, destins liés

Le cercle des experts

42 Tribune

Entrepreneurs et banquiers : dépasser les clichés

46 Tribune

Se dégager d'un contrat commercial devenu trop onéreux

50 Chronique des notaires de la Gironde

Le travailleur handicapé dans l'entreprise

Tendances Business

54 Reportage

Tourisme mondial : les U.S. en force

58 Économie

Le marché morose du vélo

Vini & Culture

60 En bref Sortir en Gironde

61 Bordeaux

Champagne au Pavillon des Boulevards

62 Bordeaux

Opéra : d'une saison à l'autre

63 Mérignac

Pin Galant : une saison culturelle variée

64 Un mois, une œuvre

Élégante mélancolie

66 Tendances vins

Cru classé et Grand Cru, quelles différences ?

70 Le coup de cœur de Philippe

Allégorie de Couhins : symbole du bordeaux moderne

72 Cinéma

Vice-Versa 2

76 Veille commerciale



Gironde En bref



Exosens fabrique notamment des dispositifs de vision nocturne.

Mérignac EXOSENS ENTRE EN BOURSE POUR ACCÉLÉRER SON DÉVELOPPEMENT

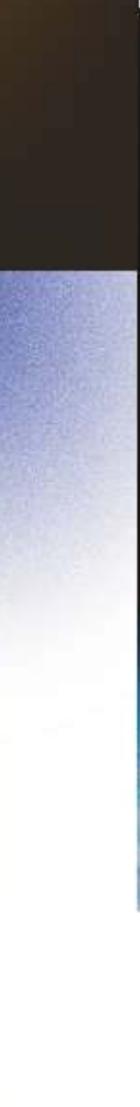
Basée à Mérignac, Exosens (ex-Photonis) a annoncé le succès de son introduction en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le 7 juin. « Une étape importante », souligne Jérôme Cerisier, directeur général de cette entreprise spécialisée dans les technologies avancées d'amplification, de détection et d'imagerie dans les domaines de la défense, des sciences de la vie, du nucléaire et du contrôle industriel. « L'introduction en Bourse nous permettra de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour saisir les opportunités de croissance futures, de renforcer encore davantage nos capacités d'innovation et de poursuivre une trajectoire de croissance très rentable et créatrice de valeur. Cette opération apportera également au groupe des moyens supplémentaires pour accroître ses capacités d'investissements. » Exosens rejoint également, à cette occasion, le segment Euronext Tech Leaders qui regroupe plus de 110 sociétés technologiques cotées sur Euronext, leaders dans leur domaine d'activité ou qui démontrent une trajectoire de croissance très forte. « Exosens bénéficiera d'une offre de services étendue, d'une visibilité accrue et d'un accès au riche écosystème technologique européen », annonce Euronext Paris. Créée en 1937, l'entreprise qui avait failli passer sous pavillon américain en 2021 a finalement été acquise par le groupe d'investissement européen HLD. Elle a, depuis, quasiment doublé son chiffre d'affaires qui est passé de 166 M€ en 2021 à 319 M€ en 2023 tout en conservant une marge d'Ebitda (excédent brut d'exploitation) ajusté stable à 29 %. Exosens a réalisé cinq opérations de croissance externe depuis 2022. Convaincu de son potentiel de croissance et de son caractère stratégique, Bpifrance a annoncé avoir investi 46 millions d'euros à l'occasion de cette introduction en Bourse, ce qui lui permet de devenir actionnaire de référence avec 4,5 % du capital d'Exosens.



Saint-Martin-Lacaussade LE GROUPE IDVERDE FAIT L'ACQUISITION DU GIRONDIN MONTAUT SAS

Basé en région parisienne et présent dans six pays en Europe avec près de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires,

Idverde étend son rayonnement géographique dans le nord de la Gironde. Le groupe spécialisé dans la création et l'entretien des espaces verts a fait l'acquisition de Montaut SAS, une entreprise familiale basée à Saint-Martin-Lacaussade, dans le Blayais. Fondée en 1990 par Thierry Montaut, la société girondine dont la clientèle est majoritairement composée de clients publics et d'entreprises emploie une dizaine de personnes et affiche un chiffre d'affaires de 1 million d'euros. « Cette acquisition souligne notre engagement à offrir des services de qualité supérieure tout en renforçant notre présence locale », a déclaré Antoine Girault, directeur de la région Ouest chez Idverde. Thierry Montaut et son fils Hugo assureront une période de passation courte avant de se retirer de l'entreprise.



Mérignac THE EXPLORATION COMPANY SÉLECTIONNÉE PAR L'ESA

L'appel à projets avait été lancé en novembre à l'occasion du sommet de Séville. L'Agence spatiale européenne (ESA) a sélectionné, fin mai, l'industriel français Thales Alenia Space et la start-up franco-allemande The Exploration Company pour fournir un service de transport cargo vers la Station spatiale internationale d'ici 2028. « Cette initiative historique démontre l'agilité de l'ESA et sa volonté d'agir comme un client d'ancre, c'est-à-dire de combiner des financements publics et privés, comme l'a fait la Nasa il y a une quinzaine d'années », a réagi Hélène Huby, cofondatrice et directrice générale de The Exploration Company dont la première mission de démonstration devrait s'effectuer lors du lancement inaugural d'Ariane 6, désormais prévu pour la première quinzaine de juillet. L'entreprise, créée en 2021 et basée à Mérignac, travaille sur la capsule Nyx capable de transporter des marchandises en orbite basse et autour de la Lune. Dans le cadre de ce contrat avec l'ESA, les deux entreprises vont recevoir une première enveloppe de 25 millions d'euros qui servira à financer les études préliminaires et la conception des vaisseaux cargos. Un financement complémentaire sera discuté en 2025 lors de la prochaine réunion ministérielle. L'ESA espère disposer d'un premier vaisseau opérationnel en 2028.

La capsule Nyx de The Exploration Company.

De gauche à droite, lors de la pose de la première pierre du siège de la CPAM Gironde : Pierre HURMIC, maire de Bordeaux, Philippe CLAUSSIN, directeur de la CPAM Gironde, Béatrice LIÈVRE-THÉRY, DG de Sogeprom et Christophe CAPELLI, DG de Capelli.



Bordeaux UN SIÈGE PLUS VERT POUR LA CPAM

Les promoteurs immobiliers Capelli et Sogeprom ont planté le premier arbre dans le patio intérieur d'un bâtiment qui accueillera le futur siège girondin de la CPAM. Situé dans la friche urbaine de Cracovie, à proximité de la place Ravezies, ce programme a été coréalisé par les deux groupes de promotion et compte plus de 20 000 m² de surface. « Un chêne vert, c'est signe de vitalité », a remarqué le maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, qui a participé à l'événement. Le premier bâtiment, financé par la CPAM, comprendra six étages avec le patio central. Sa façade bois sera végétalisée et arrosée avec les eaux grises du bâtiment (des eaux usées faiblement polluées). Le second immeuble comptera quatre étages. Ils seront complétés d'un parking en silo de huit étages avec des bornes de recharge électrique, ainsi que 120 places de vélo. Le chantier, dont le montant des travaux n'a pas été communiqué, doit être livré en septembre 2025 avec une installation de la Caisse d'assurance maladie à la fin de l'année.



CHRISTIAN GERVAIS
intègre le bureau bordelais d'In Extenso Finance.

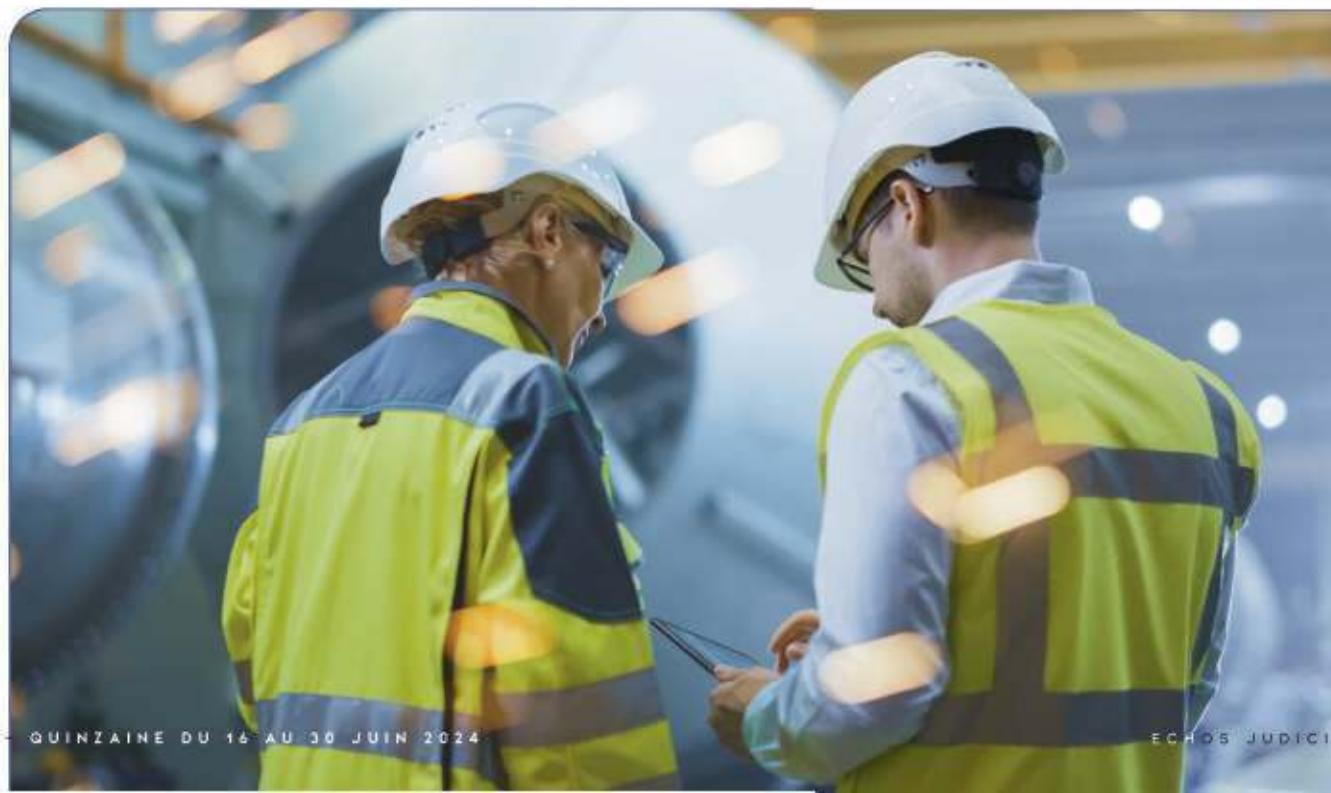
Carnet

In Extenso Finance se renforce dans le Sud-Ouest avec l'arrivée de **Christian GERVAIS**

en tant que senior advisor au bureau de Bordeaux. Il rejoint Delphine Delage, directrice M&A chez In Extenso Finance depuis 2021.

Après avoir été durant 15 ans directeur d'agence, puis durant 18 ans expert en ingénierie financière à la Banque Populaire Aquitaine, il aura la tâche d'accompagner les équipes dans le développement des activités d'In Extenso Finance en région.

« Je me réjouis de poursuivre avec Delphine et Christian le déploiement de nos activités dans cette grande région du Sud-Ouest, et de leur volonté d'être aux côtés de nos associés experts-comptables dans le cadre de cette nouvelle étape. Avec leur soutien, la région In Extenso Sud-Ouest est plus que jamais au service des entrepreneurs et des PME/ETI », commente dans un communiqué Yoann Melloul, directeur associé en charge du réseau national.



Nouvelle-Aquitaine LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DOPÉE PAR LA HAUSSE DU NUCLÉAIRE EN 2023

Selon le bilan publié par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, la production d'électricité a augmenté de 50 % sur un an, portée notamment par une hausse de 70 % de la production nucléaire. L'année 2022 avait été marquée par plusieurs crises énergétiques liées notamment au contexte géopolitique. La consommation d'électricité dans la région a quant à elle légèrement baissé de 1,5 % en 2023. Une diminution moins marquée que le niveau national qui enregistre un recul de 3,2 % par rapport à 2022. Globalement, le système électrique régional semble avoir retrouvé un meilleur équilibre en 2023, les craintes sur la sécurité d'approvisionnement s'étant résorbées. La région demeure la première pour sa production d'électricité à partir d'énergie solaire et du thermique renouvelable. Pour accompagner cette transition énergétique, RTE prévoit d'investir 5 milliards d'euros d'ici 2030 en Nouvelle-Aquitaine, notamment pour développer les réseaux et raccorder de nouvelles capacités renouvelables.

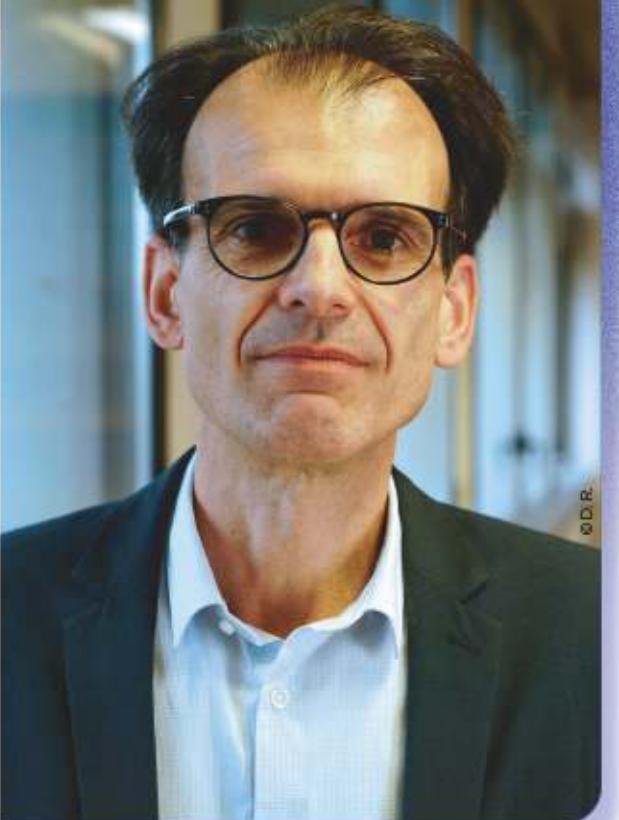


Nouvelle-Aquitaine LA 7^E PROMOTION DE L'ACCÉLÉRATEUR PME DE LA RÉGION DÉVOILÉE

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec Bpifrance et l'Agence de développement et d'innovation (ADI) de Nouvelle-Aquitaine, présente la 7^e promotion de l'accélérateur de PME régional. Pendant 24 mois, les 19 entreprises sélectionnées bénéficieront de ce programme d'accompagnement sur mesure structurant, mettant l'accent sur les grandes transitions au service de la compétitivité économique, qu'elles soient énergétiques, numériques ou de décarbonation. Ce dispositif, qui cible les PME dont le potentiel de développement et de création d'emplois dans les territoires est avéré, a déjà permis d'accompagner 200 entreprises néo-aquitaines. Hontas (déménagement et manutention industrielle), Lamso (profilage à froid) et Sicsoe (conditionnement et stockage de vin) sont les heureuses élues situées dans le département de la Gironde.

Carnet

ALEXANDRE PÉRAUD
président de l'université Bordeaux Montaigne.



Alexandre PÉRAUD a été élu président de l'université Bordeaux Montaigne. Il succède à Lionel Larré, président depuis 2020, qui était candidat à sa réélection. À l'issue du quatrième tour de scrutin, c'est finalement Alexandre Péraud qui a été élu, début juin, à la présidence de l'université Bordeaux Montaigne pour un mandat de quatre ans. Alexandre Péraud, 52 ans, est professeur de littérature française et directeur de l'UFR Humanités depuis 2020. Entré à l'université Bordeaux Montaigne en 2009, il a notamment occupé les responsabilités de vice-président délégué culture et vie étudiante et de directeur de cabinet de la présidente entre 2016 et 2020. L'université Bordeaux Montaigne accueille 17 000 étudiants.



Arcachon LES ENTREPRENEURS DU MADE IN FRANCE DE RETOUR À ARCAHON

La prochaine édition de la Plage aux Entrepreneurs aura lieu à Arcachon, le 12 septembre prochain. Yves Foulon, maire de la ville et Gilles Attaf, président de France Garantie et cofondateur des Forces Françaises de l'Industrie, tous deux coorganisateurs de l'événement, l'ont annoncé pour « stimuler l'envie d'entreprendre, encourager la création d'entreprise et mettre en lumière les acteurs de l'économie française qu'ils soient petits ou grands ». Ce prochain rendez-vous sera parrainé par Arnaud Montebourg, avec pour

invité Alain Weill, fondateur de BFMTV et propriétaire de L'Express. Sur un format toujours original, la journée animée par Anthony Vitorino (directeur de *Fait en France*) accueillera Clémentine Colin Richard (Paraboot), Stéphane Bohbot (Innov8 Group), Philippe Rivière (ACI Groupe), Olivier Remoissonnet (La Brosserie française), Sophie Lauret (Comme Avant) et Frédéric Duval (DG d'Amazon France).

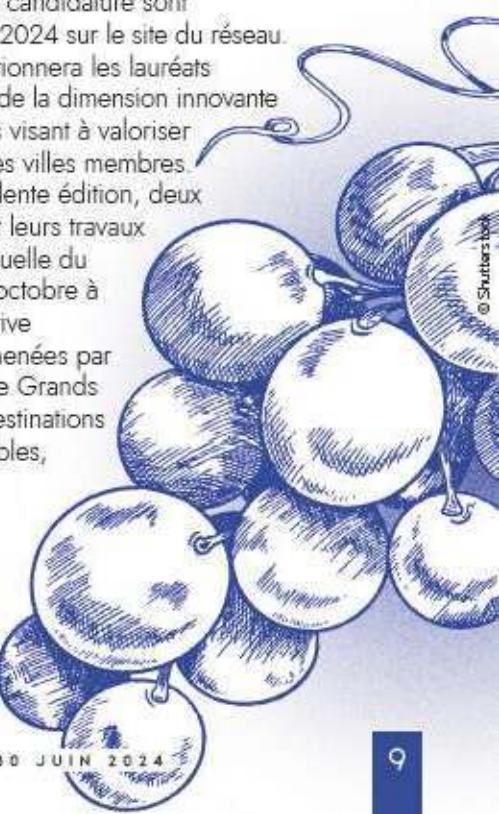


Bordeaux UN NOUVEAU PRÉSIDENT ET UNE OFFRE ÉLARGIE POUR VINITECH-SIFEL

Le salon mondial de l'innovation dans les secteurs vitivinicole, arboricole et maraîcher revient au Parc des Expositions de Bordeaux du 26 au 28 novembre 2024, sous la nouvelle présidence de Bernard Farges. « Je suis très honoré par la confiance qui m'est faite et très heureux d'assurer cette nouvelle présidence du Salon international Vinitech-Sifel, événement dont je mesure la portée pour notre filière en pleine restructuration. En connexion avec nos enjeux multiples, ce temps fort aiguille les décisions des acteurs », a rappelé dans un communiqué celui qui est également le président du Comité national des interprofessions des vins (CNIV) et vice-président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB). Avec près de 900 exposants attendus, 45 000 visiteurs professionnels de 80 pays, et l'organisation de plus 70 conférences, forums, rencontres imaginées par un comité scientifique et technique (IFV et INVENIO), Vinitech-Sifel confirme son statut d'événement de référence pour la promotion des nouvelles solutions et techniques de production. Avec cette année un 5^e pôle d'exposition dédié à la mise en marché, qui rejoint les pôles techniques, culturelles, équipements de caves et de chais, embouteillage et conditionnement, services et formation. « Cette création est le fruit d'un diagnostic de besoins (...) Les professionnels ne doivent pas seulement penser ou repenser leurs productions, ils doivent aussi construire leurs stratégies de commercialisation », assure dans un communiqué Emmanuel Viollet, responsable de Vinitech-Sifel chez Beam, organisateur du salon.

Gironde DES BOURSES DE RECHERCHE POUR STIMULER L'INNOVATION ENOTOURISTIQUE

Le Réseau des Capitales de Grands Vignobles (Great Wine Capitals), créé en 1999 par la CCI Bordeaux-Gironde, renouvelle son appel à candidatures pour ses bourses de recherche dédiées à l'oenotourisme. Pour la deuxième année, deux nouvelles bourses de 7 500 euros chacune seront attribuées aux étudiants et jeunes chercheurs (doctorants depuis moins de cinq ans). Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 28 juin 2024 sur le site du réseau. Un jury international sélectionnera les lauréats en septembre, sur la base de la dimension innovante et durable de leurs projets visant à valoriser le tourisme viticole dans les villes membres. Les gagnants de la précédente édition, deux chercheuses, présenteront leurs travaux lors de la Conférence annuelle du réseau, qui se tiendra en octobre à Vérone (Italie). Cette initiative s'inscrit dans les actions menées par le Réseau des Capitales de Grands Vignobles qui réunit 12 destinations réputées pour leurs vignobles, dont Bordeaux.



Des déchets en fibres de carbone qui pourront être recyclés grâce à la technologie de Nova Carbon.

Mérignac NOVA CARBON LÈVE 1,4 M€ POUR RECYCLER LA FIBRE DE CARBONE

La fibre carbone est plébiscitée dans une multitude de secteurs mais sa production est énergivore. 90 % des produits en fibre de carbone en fin de vie, finissent par ailleurs incinérés ou enfouis dans une décharge. C'est en partant de ces constats que Nova Carbon s'est lancée, en 2023, dans le recyclage de la fibre carbone. L'entreprise s'appuie sur une technologie brevetée qui a nécessité 13 ans de R&D et repose sur un procédé de détissage et de réalignement des fibres carbone pour les régénérer en de nouveaux matériaux de haute performance. Cette avancée technologique a permis à l'entreprise mérignacaise de lever 1,4 million d'euros pour passer de la phase laboratoire à une phase d'étude préindustrielle. Avec ces fonds, Nova Carbon aspire à développer une ligne pilote avec une capacité de production de plusieurs dizaines de tonnes par an et d'aboutir à un premier semi-produit en fibre de carbone recyclé d'ici 18 mois. La jeune entreprise prévoit aussi d'embaucher une équipe R&D d'une dizaine de personnes. « À terme, la qualité, la stabilité et l'homogénéité de ce nouveau matériau transformé lui permettront d'être recyclable 4 à 5 fois supplémentaires et de s'adapter à tous les procédés de fabrication actuels », promet Nova Carbon.



Blanquefort LA DEEPTECH OPTIKAN BOUCLE SA 1^{RE} LEVÉE DE FONDS

Crée en 2021 par le Dr Jean-Baptiste Perraud, le Dr Matthieu Maures, le Dr Quentin Cassar et Yoann Cudonnec, après sept années de recherche au sein du Laboratoire d'Intégration du matériau au système (IMS) de Bordeaux, Optikan a imaginé un scanner industriel de contrôle qualité par ondes térahertz. L'avantage : ces dernières permettent une inspection au cœur de la matière, sans contact, sans danger et sans destruction. La start-up accompagnée par Bordeaux Technowest clôture une levée de fonds de 830 000 euros pour développer son scanner industriel, menée par Techno'Start (fonds d'investissement adossé à Bordeaux Technowest), le réseau de business angels Arts & Métiers, le fonds Synergie Invest, ainsi que Bpifrance pour le compte de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine. « Démocratiser l'usage du térahertz en industrie, telle est notre ambition, avec la conviction que notre produit sera un levier concret de réduction de l'empreinte carbone des industriels », affirme dans un communiqué Jean-Baptiste Perraud, cofondateur d'Optikan.



Bordeaux L'INCUBATEUR LA RUCHE FÊTE SES 10 ANS

La Ruche Bordeaux fête ses 10 ans et organise à cette occasion un événement dédié à la démocratisation de l'entrepreneuriat, le mardi 25 juin, à partir de 9 heures à l'Hôtel de Région. Il permettra de réunir futurs entrepreneurs, porteurs de projet et partenaires de l'incubateur avec pour objectif d'encourager la création d'entreprise sur le territoire. Au programme : des master class thématiques, des temps de rencontres et l'enregistrement d'un podcast pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de concrétiser leur projet d'entreprise et oser se lancer. Inaugurée en novembre 2014, La Ruche Bordeaux fait partie des premières antennes régionales du réseau national La Ruche qui accompagne et soutient l'entrepreneuriat responsable et inclusif. Désormais ancrée sur le territoire, La Ruche dispose de ses propres programmes d'accompagnement à la création d'entreprise et a noué des partenariats pérennes avec les acteurs économiques et entrepreneuriaux locaux. Sous l'impulsion de la directrice de la Ruche Bordeaux, Nathalie Le Roux, plus de 150 entrepreneurs sont accompagnés chaque année via 8 parcours d'accompagnement différents, et plus de 150 emplois directs créés.

Bordeaux Métropole PLUS 15 000 ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES COLLECTÉS EN MARS

Bordeaux Métropole dresse un bilan positif de l'édition 2024 du mois de la collecte numérique qui s'est tenu en mars. L'opération a permis de collecter plus de 15 000 équipements électriques et électroniques auprès du grand public, soit un total de 28 tonnes. La métropole salue également un processus de revalorisation fructueux puisque 2 000 équipements ont été reconditionnés dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise Ecomicro à Saint-Loubès. Les équipements restants ont été recyclés et transformés en nouvelles ressources. 40 points de collecte avaient été répartis à travers le territoire métropolitain. 70 animations ont également été organisées. Une deuxième édition est déjà programmée pour mars 2025, avec l'ambition d'élargir davantage son périmètre.



CECA
COMMUNICATION & FORMATION

HÉRITAGES & MUTATIONS

Transmettre, c'est déposer "au-delà"
Pérenniser une histoire et permettre l'avenir

Avec
Christophe BARBIER
Emilie DE BIEUL
Vincent CLERC
Christopher GUÉRIN
Olivier HAMANT
Eric JULIEN
Caroline LAIR
Christian MONJOU
Mariem NAOUI
Timothée PARRIQUE
Charles PÉPIN
Sylvain TESSON
Laëtitia VITAUD

30^e ÉDITION UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
Le rendez-vous des leaders humanistes
Jeudi 29, vendredi 30 août 2024
CHÂTEAU SMITH HAUT LAFITTE
Bordeaux-Martillac Nouvelle Aquitaine

Martillac
L'HÉRITAGE DE L'HISTOIRE À L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU CECA

La prochaine université d'été du CECA (Communication et Formation) aura lieu, au château Smith Haut Lafitte, les 29 et 30 août sur le thème : « Héritages et mutations ». Les conférenciers s'interrogeront sur la place que prennent leurs identités et leurs valeurs dans les entreprises. Comment développer son modèle d'affaires tout en respectant la sobriété économique ? Comment répondre aux enjeux d'attractivité et des nouvelles quêtes de sens au travail ? En quoi les héritages régionaux, notamment du rugby, sont-ils des leviers pour développer un nouveau récit managérial facteur de cohésion interne ? Parmi les intervenants présents pour ces deux jours, on comptera notamment la présence du journaliste Christophe Barbier, de l'ancien rugbyman Vincent Clerc, de l'écrivain Sylvain Tesson ou encore du philosophe Charles Pépin.

« Héritages et mutations », 30^e université d'été du CECA, les 29 et 30 août au château Smith Haut Lafitte.

GUM PRÉSENTE
NUIT DE LA COM
4 JUILLET 2024
TENUE SPORTIVE RECOMMANDÉE

PRÉTS. COMMUNIQUEZ !

STADE CHABAN-DELMAS - 19H30

Bordeaux
UNE ÉDITION SPORTIVE POUR LA NUIT DE LA COM

C'est un des événements annuels de l'Apacom (association des professionnels de la communication Nouvelle-Aquitaine) : la Nuit de la Com aura lieu le 4 juillet 2024 au stade Chaban-Delmas dès 19 h 30. Une soirée qui devrait se dérouler dans un esprit sportif, clin d'œil aux Jeux olympiques de Paris 2024 et aux 100 ans du parc Lescure. Alors que plus de 300 personnes étaient présentes lors de l'édition 2023, l'association annonce vouloir poursuivre sa dynamique et fédérer davantage de communicants. Cette dernière compte à ce jour 500 adhérents. Les prochains événements majeurs de l'Apacom seront les Estivales de la communication, en septembre à Limoges, et les Trophées de la Com du Sud Ouest, qui auront lieu cette année à Toulouse au mois de novembre.

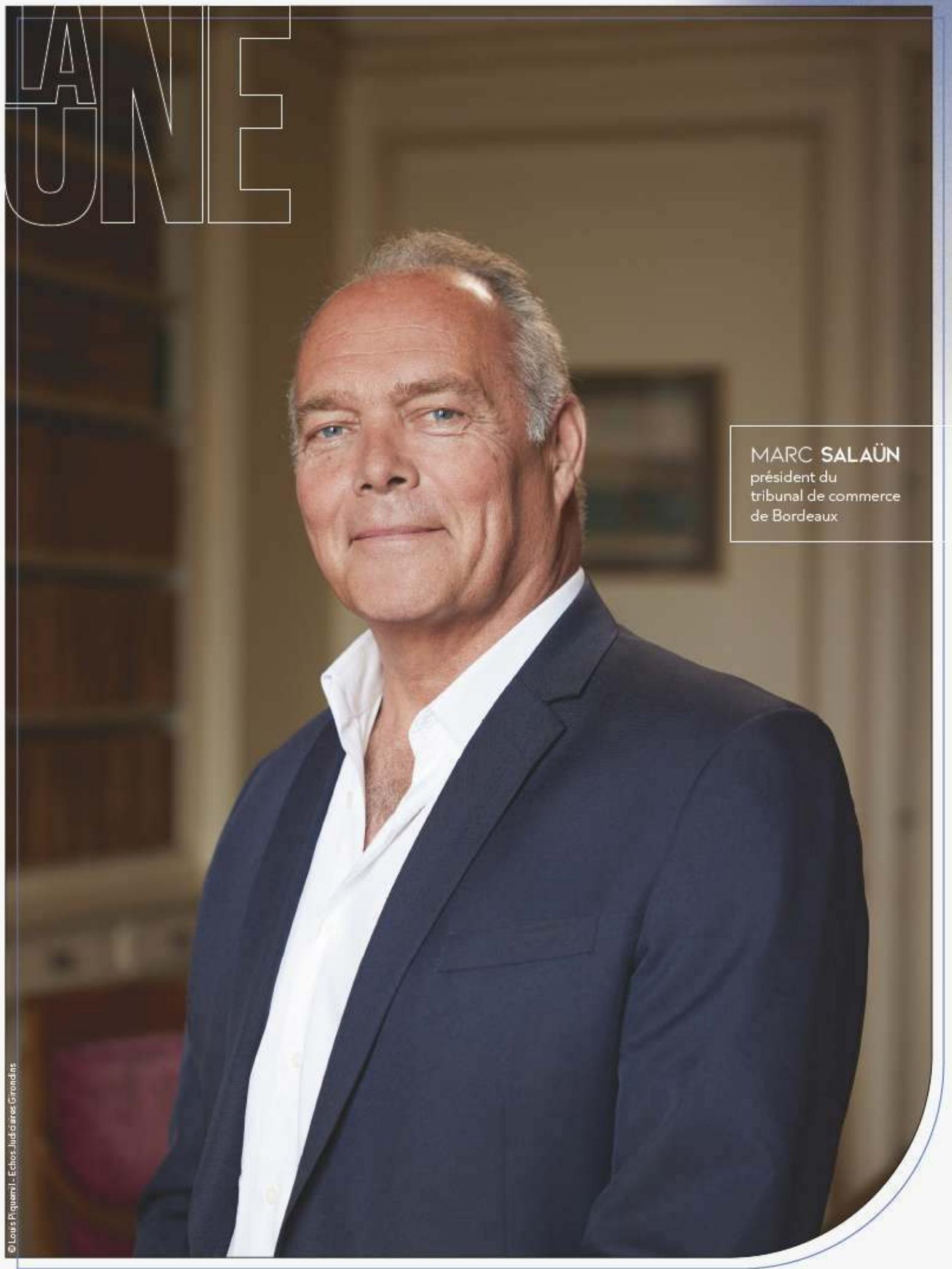
Informations pratiques : Jeudi 4 juillet à partir de 19 h 30 au stade Chaban-Delmas, 5 place Johnston 33000 Bordeaux



**LE SPÉIALISTE
DES VESTIAIRES ET CONSIGNES
À SERRURE NUMÉRIQUE**

→ Technologie brevetée **CIMM**





MARC SALAÜN
président du
tribunal de commerce
de Bordeaux

Tribunal de commerce

Mission prévention

DANS L'ACTU
GI
RON
DE

BORDEAUX - Longtemps juge en chambre des procédures collectives, Marc Salaün, qui est également fondateur et directeur d'Aquiprom, a été élu à la présidence du tribunal de commerce en novembre dernier. Alors que le nombre de procédures collectives est encore en augmentation en 2024, la juridiction met en place de nombreux outils pour prévenir les difficultés.

Par Nathalie VALLEZ

Échos Judiciaires Girondins : Vous succédez à Caroline Ricou-Bourdin à la présidence du tribunal de commerce de Bordeaux. Comment envisagez-vous votre mandat ?

Marc Salaün : « J'étais vice-président du tribunal pendant quatre ans, d'abord deux ans avec Jean-Marie Picot, puis deux ans avec Caroline Ricou-Bourdin. J'ai proposé ma candidature à la présidence, ce que je ne pouvais pas faire les autres années en raison de mon activité professionnelle. L'engagement au tribunal de commerce demande beaucoup d'investissement en temps. Je suis désormais prêt à m'y consacrer pour les deux années à venir. Alors que mes prédécesseurs étaient issus des chambres contentieuses, j'ai effectué la plus grosse partie de mes mandats en procédures collectives. Ça ne change pas grande chose à la fonction, mais il est vrai que j'ai un attachement particulier au traitement des difficultés des entreprises. Dans mon mandat de président, j'essaye de faire évoluer les choses avec une vision un peu différente. »



MARC SALAÜN : AU SERVICE DE SES PAIRS

Après sa prépa à Montaigne, ce Bordelais d'origine a fait un crochet (de 18 ans !) à Paris. Là, il suit une formation d'ingénieur en bâtiment puis une école de commerce (HEC). « J'ai voulu concilier les deux en faisant de la promotion immobilière, intervient-il, ça me paraissait assez évident. » Pendant 10 ans, il apprend le métier chez Bouygues Immobilier. Revenu à Bordeaux en 1999, il reprend d'abord la direction de la branche immobilière du groupe Fayat. Puis, en 2005, il monte sa propre structure, Aquiprom, qu'il met en veille le temps d'assurer la direction Sud-Ouest de BNP Paribas Immobilier. En 2009, il sent qu'il est temps de reprendre sa liberté. Celle-ci va coïncider avec son engagement auprès de ses pairs. « J'avais envie de m'investir, de rendre service », explique Marc Salaün. Sa rencontre avec un juge du tribunal de commerce le convainc : « Il m'a parlé de ses missions, j'ai réalisé que c'était en phase avec mes compétences.

C'est comme ça que j'ai candidaté. » Élu en 2010, il commence par les chambres de contentieux. Après deux années, il bascule « par goût » sur les procédures collectives. D'abord juge, il deviendra par la suite président de chambre des procédures collectives.

Parallèlement à son engagement au tribunal, Marc Salaün poursuit son activité dans l'immobilier : « Je souffre comme les autres. Mais j'ai la chance d'avoir une meilleure visibilité que certains car j'ai basculé sur le montage d'opérations, souligne-t-il, ça me permet de mieux gérer mon temps ». Une équation compliquée pour les juges du tribunal qui sont tous bénévoles. « Il faut être passionné », sourit Marc Salaün.



© Shutterstock

EJG : Comment fonctionne et se renouvelle le tribunal ?

M. S. : « En 2023, nous étions 58 sur une capacité de 60 juges. Pour devenir juge, il faut être chef d'entreprise ou dirigeant de société et candidater. Quand je vais rencontrer les chefs d'entreprise pour leur présenter les missions du tribunal, je parle toujours du besoin de recrutement. Il faut qu'ils soient prêts à donner de leur temps bénévolement. Il faut y trouver un intérêt par rapport à ses propres valeurs. Les nouveaux juges

commencent par le contentieux : il faut être cohérent, motiver ses décisions et expliquer le jugement pour qu'il ait du sens. Il y a aussi la formation qui représente huit sessions d'une ou deux journées à l'ENM. Cette année, on a un renouvellement de quatre à cinq juges. Les jeunes juges sont élus pour deux ans, et ensuite on peut avoir quatre autres mandats de quatre ans. Ce qui fait maximum dix-huit ans de mandature. »

EJG : Comment fonctionnent les différentes chambres du tribunal ?

M. S. : « Il y a huit chambres : quatre chambres de contentieux, trois chambres de procédures collectives – dont la troisième ne fonctionnait qu'une semaine sur deux, je l'ai passée à un rythme hebdomadaire vu les besoins – et une chambre de prévention/conciliation. On fonctionne donc par chambre dans une ambiance sympathique. Les juges travaillent et se forment ensemble : c'est la majorité, si ce n'est l'unanimité, des juges qui valide un jugement. C'est important pour nous tous d'avoir un accord partagé en délibéré, ce qui n'est pas évident pour les chefs d'entreprise. Au tribunal, il faut de l'humilité pour être juge, c'est une valeur importante, au-delà de vouloir servir le monde économique. On aide les entreprises en difficulté, mais aussi les chefs d'entreprise

et leurs salariés et nous sommes conscients que certaines de nos décisions peuvent avoir un impact lourd. »

EJG : Vous privilégiez de plus en plus des modes alternatifs de règlement des difficultés...

M. S. : « Oui, en prévention : sur la base de signaux (procédures d'injonction de payer, résultats négatifs récurrents, absence de dépôt des comptes...), on convoque un chef d'entreprise et lui propose de l'accompagner. On a réussi à mettre en place la chambre de prévention et conciliation avec Caroline Ricou-Bourdin et l'appui de l'ancienne bâtonnière Christine Maze, une initiative poursuivie avec Caroline Laveissière, la nouvelle bâtonnière. Il est préférable de passer au maximum par ces solutions de conciliation, ce qu'on essaie de privilégier en chambres contentieuses car elles permettent aux parties de poursuivre une relation commerciale. Depuis que je suis vice-président, j'ai proposé à mes prédécesseurs de faire sortir le tribunal de ses murs. On ne doit pas en avoir peur, nous sommes nous aussi des chefs d'entreprise. »

EJG : Comment aider les chefs d'entreprise en difficulté ?

M. S. : « J'ai la volonté de regrouper tous les intervenants. Cela facilite le travail des associations d'aide pour qu'elles sachent comment les contacter directement pour aller négocier. On a organisé avec Caroline Ricou-Bourdin des rencontres au sein du tribunal qui rassemblent les associations de chefs d'entreprise bénévoles accompagnant les dirigeants en difficulté, les structures de la DGFIP, de l'URSSAF. Ce sont des partenaires à l'écoute. Il y a aussi la Banque de France qui est très mobilisée. Elle a mis, par exemple, gratuitement à disposition des entrepreneurs OPALÉ, un outil d'analyse et de simulation financière en ligne.

Le message qu'on essaie de porter auprès des dirigeants, c'est qu'il n'y a aucune honte à venir nous voir. Dans le cadre d'un redressement ou d'une sauvegarde, il conserve le contrôle de son entreprise. Il doit faire face à ses charges directes, mais tout le passif antérieur est bloqué par la procédure, c'est un soutien énorme. On essaie de faire passer le message, dans les clubs d'entreprise, qu'il faut venir nous rencontrer le plus tôt



ÉRIC
GASCHIGNARD

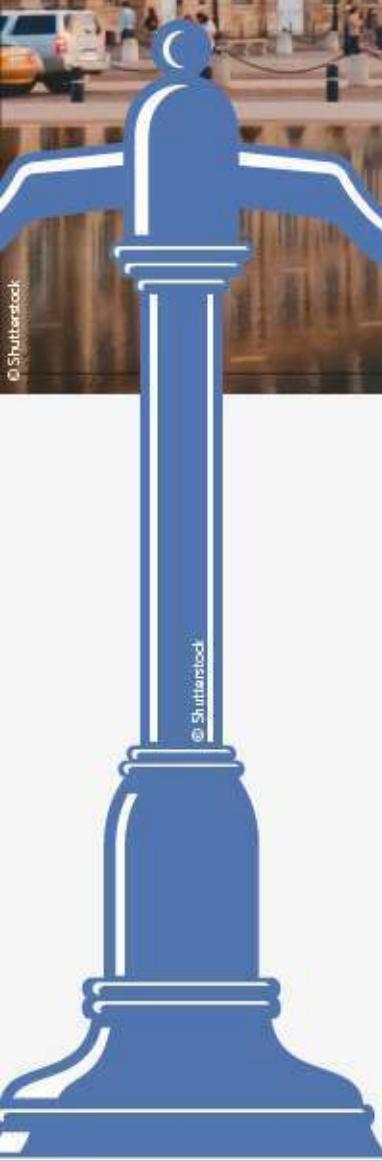
MANDAT AD HOC ET CONCILIATION : DES MESURES CONFIDENTIELLES ET EFFICACES

« Un mandataire ad hoc est nommé par le tribunal de commerce », indique Éric Gaschignard, lui-même mandataire ad hoc/conciliateur chez Eversio, « mais on est aussi sollicités par des experts-comptables, avocats, fonds d'investissement, CCI, incubateurs de start-ups ou encore DAF qui constatent qu'un de leur client est en difficulté. » Après une étude de la situation et un accord sur l'honoraire, le rendez-vous est pris avec le tribunal de commerce. Le client va montrer ses livres de comptes, et en fonction de la situation, un mandat ad hoc (qui représente six mois de procédure) peut être ouvert.

« On demande alors une suspension de paiement auprès des banques », continue Éric Gaschignard. Lorsque l'entreprise retrouve de la trésorerie, elle peut mettre en place un plan, se vendre ou trouver un partenaire financier. « Ces procédures sont confidentielles, rajoute Éric Gaschignard. C'est souple et la valeur de l'entreprise est préservée. On sauve ainsi 7 à 8 entreprises sur 10 ! »



© Shutterstock



possible en cas de besoin et si possible demander l'ouverture d'un mandat *ad hoc* ou d'une conciliation, des procédures confidentielles que beaucoup de chefs d'entreprise ne connaissent pas. »

EJG : C'est un message que vous et vos prédécesseurs faites passer depuis quelques années... Quelle est la situation actuelle ?

M. S. : « Il y a eu une belle progression de l'information. Il y a encore cinq ans, on avait entre 60 et 80 mesures de prévention par an, on est passé à 225 en 2023 et on estime qu'on ouvrira environ 400 procédures de prévention cette année. Bien sûr, cela correspond aussi à un réel besoin. Au premier trimestre, le nombre de procédures collectives ouvertes était important, avec un pourcentage

“On estime qu'on ouvrira 400 procédures de prévention cette année”

de liquidations directes inquiétant. On était à 1345 procédures collectives en 2023 et on devrait atteindre 1600 cette année. Mais ce n'est pas pour autant qu'on finit en liquidation ! On trouve une issue positive pour un redressement sur deux et pour 70 % des procédures de sauvegarde car il y a eu anticipation.

Mais l'année va être compliquée en nombre de procédures. Ce qui m'inquiète, au-delà du fait qu'il y a plus de liquidations que de redressements, c'est que, dans cette période de crise, les chefs d'entreprise à qui nous proposons de tenter un redressement, jettent plus facilement l'éponge; beaucoup ont perdu énergie et motivation. Il manque parfois un minimum de formation

et l'audience peut être longue. On essaie d'améliorer l'accueil et de faire preuve d'empathie dans nos échanges. On n'est pas là pour les exécuter ! »

EJG : Il y a quand même des perspectives positives...

M. S. : « Comme je l'ai dit : la prévention, le mandat *ad hoc*, la conciliation augmentent bien, c'est très positif. Sur le plan économique, ce n'est pas encore l'euphorie mais on a une stabilisation de l'inflation et des secteurs marchent très bien tels que l'aéronautique, la défense... Mais il va falloir être patient. Il y a toute une chaîne d'actions qui se met en place pour aider le dirigeant et on en fait partie. » ■



DANS L'ACTU

GI
RON
DE

sur les compétences du chef d'entreprise mais aussi, bien souvent, un capital de départ suffisant. Certains ne savent pas raisonner en flux de trésorerie. Il ne faut pas avoir fait les grandes écoles pour manager mais il faut un minimum de compétences financières, c'est important. »

EJG : Quels sont les secteurs les plus touchés par cette crise ?

M. S. : « Les trois gros pôles de procédures collectives sont l'hôtellerie-restauration, la construction avec de plus en plus de promoteurs ce qui entraîne des réactions en chaîne, et enfin le retail : les petits commerçants. »

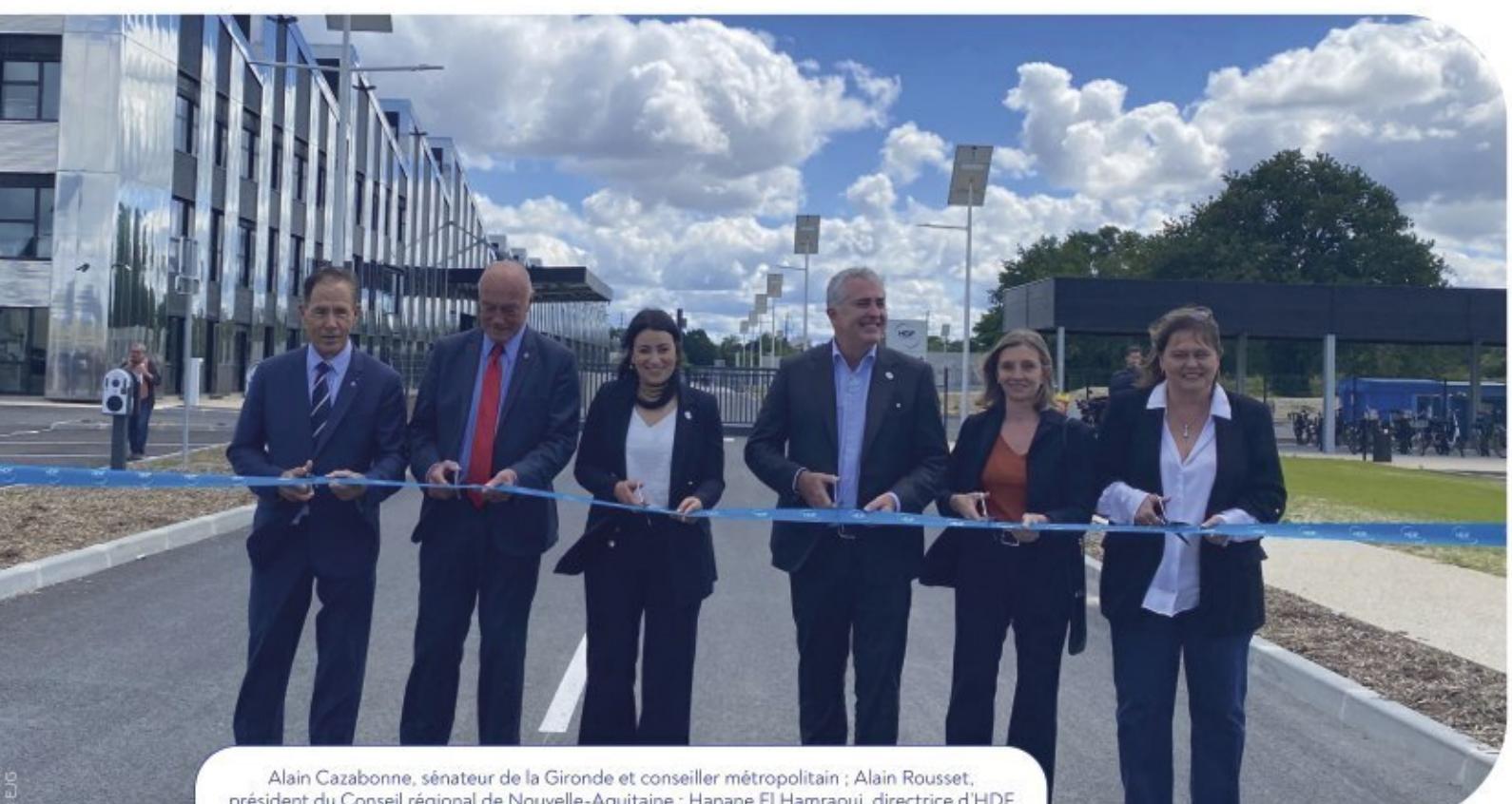
EJG : Avec 58 juges actifs, comment faites-vous face à l'augmentation de l'activité ?

M. S. : « On espère revenir à 60 juges cette année. Ce qui est difficile à Bordeaux, c'est que l'on n'a que deux salles d'audience. En contentieux, les parties et leurs avocats attendent leur tour dans la salle d'audience pendant que les autres avocats plaident. En procédure collective, les dossiers sont appelés un par un. On a trouvé des bancs supplémentaires pour que les parties soient assises. Ça n'a l'air de rien mais c'est très important car ce sont des personnes en difficulté

HDF ENERGY La réindustrialisation en action

BLANQUEFORT • Symbole de la réindustrialisation et de la naissance d'une filière hydrogène européenne, l'usine de piles à combustible de forte puissance d'HDF Energy, qui vient d'être inaugurée, a bénéficié de nombreux soutiens. Elle devrait à terme permettre la création de centaines d'emplois directs sur le territoire et d'un millier d'emplois indirects.

Par Jennifer WUNSCH



Alain Cazabonne, sénateur de la Gironde et conseiller métropolitain ; Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ; Hanane El Hamraoui, directrice d'HDF Industry ; Damien Havard, président d'HDF Energy ; Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole ; et Véronique Ferreira, maire de Blanquefort, ont inauguré l'usine de piles à combustible de forte puissance le 30 mai.

« Nous sommes désormais un industriel de premier plan. » Tout sourire et entouré des 150 employés de l'entreprise venus des quatre coins du monde, Damien Havard, fondateur et président d'HDF Energy, a inauguré son usine flambant neuve de piles à combustible hydrogène de forte puissance, le 30 mai dernier, à Blanquefort.

Symbolique du renouveau de l'ancien site industriel Ford, elle est surtout celui de la réindustrialisation du territoire régional, national et européen. « Ce projet a été très soutenu et nous en sommes très heureux », a assuré Damien Havard, qui a tenu à remercier l'ensemble des parties prenantes. Et tout d'abord les politiques qui se sont engagés à ses côtés, dont le Président de la République et le Premier ministre. Mais aussi « le président du Conseil régional Alain Rousset, qui a porté personnellement notre projet industriel. La maire de Blanquefort, Véronique Ferreira, et la présidente de Bordeaux Métropole, Christine Bost, qui nous ont soutenus dans le cadre de l'AMI pour l'acquisition du terrain. Ainsi que la députée Pascale Boyer, présidente du groupe d'étude Énergie et hydrogène à l'Assemblée nationale, qui soutient la filière », tous et toutes présents pour l'occasion.

FINANCEMENT PIIEC

Avec son design moderne, sa toiture photovoltaïque, sa structure sans poteaux intérieurs permettant aux postes de pouvoir évoluer, l'usine d'HDF Energy « illustre l'industrie et la modernité. Nous voulions une vitrine pour notre activité très technologique », a continué Damien Havard.

“ Le plus important en accueillant ce nouvel industriel sur notre territoire, c'est bien sûr l'emploi ”

(Véronique Ferreira)

Représentant un investissement initial de 20 millions d'euros, accompagné par les partenaires financiers du groupe entré en Bourse en 2021, dont les industriels Rubis et Teréga Solutions, l'usine et le projet HDF



Les piles à combustible de forte puissance d'HDF Energy sont hébergées dans des containers d'une longueur de 12,2 mètres, sur une largeur de 2,4 m pour une hauteur de 2,9 m.

Industry dans son ensemble vont également bénéficier d'un soutien public d'envergure. « Nous venons de recevoir la validation de la Commission européenne pour recevoir une subvention dans le cadre du programme PIIEC hydrogène Hy2Move (Projet important d'intérêt européen commun, NDLR) », annonce Damien Havard, actionnaire majoritaire d'HDF Energy.

Avec à la clé un financement de l'État français sur 7 ans qui pourrait dépasser la centaine de millions d'euros. Et qui devrait permettre à l'entreprise de démarrer dès 2025 la phase de présérie et la plate-forme de test des piles, pour une capacité de production de 100 MW par an représentant plus de 100 emplois sur site. Avant d'entamer en 2026 la production en série des piles, avec l'objectif de produire dès 2030 1 GW par an, représentant plus de 500 emplois sur site et un millier d'emplois indirects.

EMPLOIS

« Le plus important en accueillant ce nouvel industriel sur notre territoire, c'est bien sûr l'emploi », a insisté Véronique Ferreira, la maire de Blanquefort, qui a par ailleurs confirmé que l'autre partie du site de l'ancienne usine Ford serait reprise par Axtom. Occupant 7 000 m² sur un terrain de 4 ha, le bâtiment imaginé par le cabinet d'architecture bordelais Patriarche a déjà mobilisé pour sa construction 25 entreprises locales pendant 14 mois, sans compter les prestataires sollicités pour l'aménagement.

Avec son design moderne et sa toiture photovoltaïque, l'usine d'HDF Energy se veut une vitrine de l'industrie du futur.



“ Cette usine sera le cœur de la filière hydrogène en France, mais il faudra encore construire tout le reste ”

(Alain Rousset)

L'usine d'HDF Energy devrait également permettre de développer un tissu industriel important avec des sous-traitants et fournisseurs locaux. « Notre objectif est de constituer une chaîne d'approvisionnement située à 70 % en local et en Europe », a expliqué Hanane El Hamraoui, directrice industrielle d'HDF Energy, qui a décrit le déroulé de ce projet en 2 étapes : « nous avons d'abord développé un produit, les piles à combustibles de technologie PEM (membrane à échange de protons) dont nous avons travaillé la maturité technologique des sous-composants. Puis le processus d'industrialisation, inspiré du modèle aéronautique : comme pour un avion, nous posons le container (d'une longueur de 12,2 mètres, sur une largeur de 2,4 m pour une hauteur de 2,9 m) qui doit accueillir la pile et les équipes travaillent autour ».

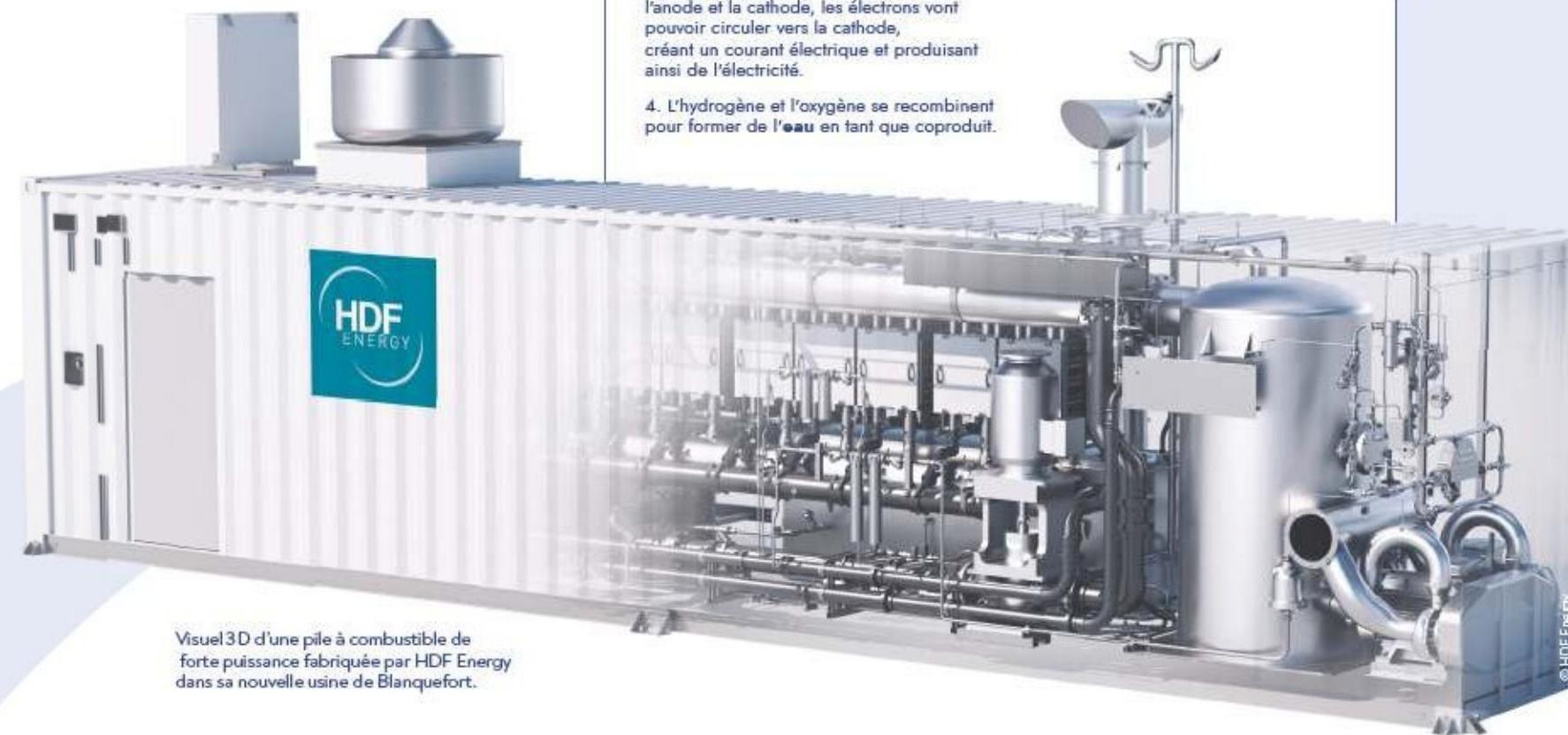
TROIS MARCHÉS CIBLES

« Cette usine sera le cœur de la filière hydrogène en France, mais il faudra encore construire tout le reste. HDF représente l'industrie du futur et la décarbonation », a assuré, quant à lui, le président du Conseil régional, Alain Rousset. Un marché « dont le potentiel représente plusieurs dizaines de milliards d'euros », a estimé Damien Havard.

Imaginée au départ pour fournir les piles des centrales à hydrogène alimentant les réseaux électriques publics qu'HDF installe partout dans le monde, et « qui représentent actuellement 5 milliards d'euros de projets sur les 5 continents », précise Damien Havard, l'usine produira également des piles dédiées à la décarbonation du transport lourd. Maritime, d'une part, et ferroviaire d'autre part, en remplacement des moteurs diesel des paquebots et des locomotives de fret (un marché mondial évalué à plus de 100 milliards de dollars).

À terme, cette activité industrielle devrait représenter la majorité du chiffre d'affaires (de 3,9 millions d'euros en 2023) d'HDF Energy, qui a également installé son siège social et son pôle R&D à Blanquefort.

« Avec cette usine, nous allons devenir un acteur mondial qui façonnera un monde plus propre et plus durable », espère Damien Havard. ■



Visuel 3D d'une pile à combustible de forte puissance fabriquée par HDF Energy dans sa nouvelle usine de Blanquefort.

QU'EST-CE UNE PILE À COMBUSTIBLE ?

Une pile à combustible produit de l'électricité grâce à une réaction électrochimique entre l'hydrogène et l'oxygène.



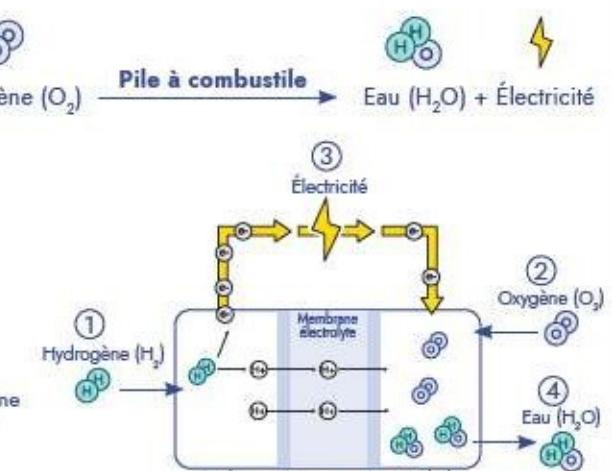
1. L'hydrogène est injecté à l'anode.

2. L'oxygène est injecté à la cathode.

3. Un catalyseur provoque une réaction chimique qui sépare les molécules d'hydrogène en noyaux d'hydrogène et en électrons.

La membrane ne laisse passer que les noyaux d'hydrogène. En plaçant un conducteur entre l'anode et la cathode, les électrons vont pouvoir circuler vers la cathode, créant un courant électrique et produisant ainsi de l'électricité.

4. L'hydrogène et l'oxygène se recombinent pour former de l'eau en tant que coproduit.



Novaptech Le potentiel insoupçonné des aptamères



GRADIGNAN • Cofondée par Marine Faussillon-Laville et Jean-Jacques Toulmé, ancien directeur de recherche à l'université de Bordeaux, Novaptech est la seule biotech française à maîtriser la technologie des aptamères. Ces fragments d'ADN synthétiques sont capables d'identifier n'importe quelle cible, avec des applications potentiellement infinies.

Par Jennifer WUNSCH

Seule biotech française sur la vingtaine d'entreprises dans le monde qui travaillent sur les aptamères, des fragments d'ADN synthétiques aux applications multiples, Novaptech a inauguré son nouveau laboratoire à Gradignan, le 31 mai dernier.

« Il s'agit d'une étape importante pour notre entreprise, créée avec Marine Faussillon-Laville en 2014. L'aboutissement d'une histoire qui a commencé au début des années 1990 à l'université de Bordeaux, lorsque j'ai créé une unité de recherche Inserm focalisée sur l'utilisation des aptamères pour des applications en santé, qui compte aujourd'hui une centaine de personnes », explique Jean-Jacques Toulmé, directeur scientifique et cofondateur de Novaptech, qui fut également directeur de l'Institut européen de chimie et biologie (IECB) basé à Pessac.

Concurrents des anticorps traditionnels et plus compétitifs, leur production par synthèse chimique

garantissant « traçabilité, obtention de grandes quantités, facilité de transport et de stockage », les aptamères « sont entrés dans une phase de marché exponentielle. Nous constatons une forte appétence des collectivités, des académiques et des industriels dans les secteurs des sciences de la vie, de la pharmacie, de l'agroalimentaire, de l'environnement, des cosmétiques, etc. », se félicite Marine Faussillon-Laville, présidente de Novaptech.

PLATEFORME ROBOTISÉE UNIQUE

Les aptamères, mot qui signifie littéralement « polymère capable de », sont constitués de séquences d'ADN synthétiques, fabriquées à base d'oligonucléotides (de courts segments de chaînes ARN ou ADN), dont la structure leur donne la capacité de reconnaître une cible. « Utilisés pour des applications diagnostiques, thérapeutiques

ou analytiques, les aptamères permettent de cibler, détecter, quantifier ou capturer des agents chimiques ou biologiques d'intérêt », décrit Jean-Jacques Toulmé.

Les candidats aptamères sont tout d'abord sélectionnés manuellement ou automatiquement grâce à une plateforme robotisée unique qui met des millions de milliards de combinaisons face à la cible visée. Ils sont ensuite identifiés par analyse bio-informatique. Puis ils sont caractérisés : on calcule leurs propriétés de reconnaissance de la cible. Avant d'être synthétisés et intégrés dans un biocapteur. « Lorsque l'aptamère interagit avec sa cible, un signal est envoyé », précise Jean-Jacques Toulmé, dont l'équipe a identifié une centaine d'aptamères depuis 2014.

INTERNATIONAL

« Nous avons déjà investi plus de 2 millions d'euros en R&D pour développer nos solutions », poursuit Marine Faussillon-Laville, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'Aquitaine et de Bpifrance, notamment. Mais surtout grâce à son chiffre d'affaires issu de la vente de prestations. La biotech a ainsi développé des aptamères capables de typer un vaccin pour une société pharmaceutique européenne, de détecter des spores sur les plantes pour une société israélienne, des fongicides dans l'eau et les matières premières alimentaires ou encore un défaut de structure des cheveux pour un spécialiste mondial des cosmétiques...

« Notre chiffre d'affaires se fait à 65 % à l'international, principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie, où nous souhaitons renforcer notre présence », précise Marine Faussillon-Laville.

STRATÉGIE DE « TENTACULARISATION DES PARTENARIATS »

« Nous voulons être la locomotive qui va tirer le marché des aptamères. Nous nous sommes donc positionnés dès le départ en acteur-clé, à travers une stratégie de tentacularisation des partenariats », expose Marine Faussillon-Laville. La société travaille ainsi avec des équipes de recherche académiques (CNRS, EICB...) et a cofinancé avec la Région Nouvelle-Aquitaine un « interféromètre de biocouches » (BLI), permettant la caractérisation des aptamères, installé à l'IECB, pour lequel elle dispose d'un accès privilégié. Son partenaire, le spécialiste européen de la synthèse d'oligonucléotides, le laboratoire belge Eurogentec, produit pour elle les aptamères. Enfin, pour ses biocapteurs, Novaptech a « développé avec GoyaLab, une start-up de l'Institut d'Optique d'Aquitaine, un spectromètre portable mesurant l'intensité lumineuse de la réaction. Nous travaillons aussi sur des bandelettes de test avec la société strasbourgeoise PolyDtech », égrène Jean-Jacques Toulmé.

GRIPPE AVIAIRE ET SDR PORCIN

80 % de l'activité de Novaptech reste tournée vers ses projets de R&D propres, avec l'objectif de mettre de premiers produits sur le marché d'ici deux ans, « qui constitueront nos revenus dans l'avenir », espère la dirigeante.

La biotech travaille ainsi sur la détection d'antibiotiques dans le lait. « Nous sommes également partenaires de trois grands projets européens en cours visant à détecter des virus dans l'air des élevages (grippe aviaire, SDR porcin...) ; en pisciculture, pour suivre l'état sanitaire des poissons via la détection d'agents pathogènes et de marqueurs immunitaires ; et en santé humaine sur la détection de biomarqueurs précoce de la maladie d'Alzheimer », détaille Jean-Jacques Toulmé.

En 2025, Novaptech souhaite renforcer son équipe d'une dizaine de personnes ultraspécialisées, avec 5 recrutements. « Mais ce savoir-faire est rare dans le monde, car il s'agit d'une technologie de rupture qui n'est pas encore mature », note Marine Faussillon-Laville. Reste que « le potentiel de ses applications est énorme, sur des marchés qui seront eux aussi énormes », anticipe-t-elle. ■



Jean-Jacques TOULMÉ, directeur scientifique et cofondateur de Novaptech et Marine FAUSSILLON-LAVILLE, présidente de Novaptech, lors de l'inauguration de son laboratoire de Gradignan, en présence du président du Conseil régional Alain ROUSSET, et du maire de Gradignan, Michel LABARDIN.

Autocars Gérardin

Une affaire de famille

PINEUILH • Fondée en 1959, à la lisière de la Gironde et de la Dordogne, l'entreprise Autocars Gérardin a connu une croissance significative sous la direction de la famille Duclaud depuis 1999. Une dynamique que la nouvelle génération, qui reprend progressivement les rênes de l'entreprise, entend bien faire perdurer.

Par Astrid GOUZIK

Les autocars, Tony et Léa Duclaud sont tombés dedans quand ils étaient petits. « Nos parents travaillaient beaucoup, on était tout le temps dans les ateliers ou dans les cars avec eux », se remémorent les jeunes dirigeants de l'entreprise fondée en 1959, à Pineuilh, par Roger Gérardin et reprise en 1999 par Marielle et Bruno Duclaud, alors salariés de la structure.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION AU VOLANT

Depuis 2022, leurs enfants, Tony (34 ans) et Léa (28 ans) reprennent le

volant de la PME spécialisée dans le transport en autocar. Conseillés par le groupe d'expertise-comptable @com, ils ont commencé par racheter la moitié des parts de leurs parents. Avec un objectif en tête : maintenir l'entreprise dans sa trajectoire !

Et le défi est de taille. De 17 véhicules et 10 salariés en 1999, l'entreprise a changé d'échelle et compte aujourd'hui plus de 120 véhicules pour autant de salariés et un solide chiffre d'affaires, d'environ 8,7 millions d'euros en 2023. « Notre objectif est de faire perdurer le travail de nos parents et de continuer à développer l'entreprise », insistent-ils. Avec un repère pour guider leur stratégie : « une gestion

de bon père de famille », appuie Léa Duclaud, directrice générale.

DEUX CROISSANCES EXTERNES

Si l'entreprise a connu une telle croissance, c'est notamment parce qu'elle a ajouté des cordes à son arc (et des zones géographiques à son périmètre d'activités) à la faveur de deux croissances externes. En 2006, les Duclaud décident de racheter leur concurrent Car Évasion, puis en 2011 Transports Casteran (renommé Autocars Casteran), tous deux situés dans le Lot-et-Garonne. Ces deux entreprises proposent

principalement du transport scolaire, pour des clubs sportifs et une activité, plus marginale de tourisme.

La locomotive de l'activité familiale demeure la société Autocars Gérardin, qui représente environ 60 % du chiffre d'affaires total.

« Pour Gérardin, nous sommes positionnés plutôt sur du haut de gamme, avec une flotte de véhicules Setra (constructeur allemand d'autocars et autobus, n.d.r.), détaille Tony Duclaud.

On fait du réceptif, des wine tours, on propose aussi des séjours dans tous les pays européens frontaliers via notre agence de voyages Vac'Dor. » Une douzaine de conducteurs est employée à temps plein pour faire rouler la flotte grise et bleue de l'entreprise.

LE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE

Récemment, les Autocars Gérardin ont renouvelé des appels d'offres en Gironde pour le transport scolaire. « Cela ne s'est pas trop

mal passé puisque nous sommes en croissance sur le marché bordelais », glisse le président de l'entreprise. Pour décrocher ces appels d'offres, l'entreprise a dû convertir au biocarburant une partie de sa flotte pour le circuit scolaire.

Un pari que les deux dirigeants devront relever, de nouveau, dans un an en Dordogne et en Lot-et-Garonne car des appels d'offres approchent. « Sur ces départements, compte tenu de l'âge des véhicules, nous serons obligés de renouveler environ 80 % du parc. Pour le ramassage scolaire, les véhicules sont limités en nombre d'années », estime Tony Duclaud. « En 2015, pour le même appel d'offres, nous avions dû acheter 60 véhicules, cela représentait un investissement de 10 millions d'euros. »

Pour faire fructifier l'entreprise familiale, Léa et Tony Duclaud ne s'interdisent pas de réitérer l'expérience de la croissance externe. « Notre objectif est de stabiliser l'existant. Pour autant s'il y a une opportunité de croissance externe, sur les territoires sur lesquels on est déjà présents, on le fera mais pas à n'importe quel prix », s'accordent-ils. ■



Marielle et Bruno DUCLAUD, entourés de leurs enfants Tony et Léa, respectivement président et directrice générale des Autocars Gérardin.



La flotte des Autocars Gérardin est composée de véhicules de la marque Setra.



Pour sa nouvelle gamme de produits, la PME girondine a sourcé davantage d'ingrédients d'origine naturelle.

L'Onglerie voit plus loin

GIRONDE · Alors qu'Angélique Gascoin, la PDG de L'Onglerie, peaufine ses produits et soins pour les ongles, elle développe en parallèle une nouvelle proposition de bar à sourcil et beauté du regard. Un nouveau challenge pour la PME qui déménage son siège social à Canéjan.

Par Nathalie VALLEZ

Seulement 3 ans après avoir racheté le réseau de franchises L'Onglerie, sa PDG, Angélique Gascoin, continue son lifting pour une nouvelle offre plus en adéquation avec les attentes du marché. Ainsi, quelques mois après avoir acquis l'enseigne niçoise de bars à ongles By V et lancé une nouvelle gamme de cosmétiques, la jeune présidente de L'Onglerie propose un nouveau concept ongles et sourcils, une nouvelle gamme de soins pieds et mains, et s'apprête à déménager son siège social et son centre de formation à Canéjan.

DE NOUVEAUX SALONS

« Nos clientes nous demandaient régulièrement où trouver de bons soins pour les cils et sourcils », explique Angélique Gascoin, qui vient d'ouvrir, rue Sainte-Catherine à Bordeaux, son nouveau concept « L'Ongle et le Regard ». Et pour ces lancements, Angélique Gascoin reste sur ses fondamentaux : une ouverture à Bordeaux, siège historique de la marque, suivie d'une seconde à Saint-Sébastien-sur-Loire, le salon dont elle a été la gérante pendant près de 18 ans, puis à Nantes dont elle est originaire.

« Une autre ouverture doit avoir lieu dans les mois qui viennent en Gironde », avance-t-elle, sans pouvoir révéler le lieu précis pour l'instant. En plus des traditionnels soins pour les ongles, ce nouveau concept de salon propose également des extensions et des rehaussements de cils ou mi-extension avec Misencil, ainsi que de la restructuration et le brow lift des sourcils.

3 CONCEPTS D'INSTITUTS

« L'Onglerie a développé 3 concepts d'instituts en franchise », développe Angélique Gascoin. Bloom, des salons dédiés aux ongles sur table où l'on reprend nos soins traditionnels : ongles en gel avec chablon, pose de vernis, nail art, etc. Ongles et Sourcils, une nouvelle offre très complète, et enfin les bars à ongles, des corners que l'on trouve dans des centres commerciaux et qui répondent à une demande rapide avec des prestations de beauté des ongles : capsules américaines et pose de vernis semi-permanents.

L'enseigne compte actuellement 115 salons L'Onglerie (dont 16 en Gironde) pour un chiffre d'affaires de 18 millions en 2023. Le design des différentes boutiques a également été revisité avec une décoration très sobre et naturelle mettant le bois à l'honneur.

PLUS D'INGRÉDIENTS NATURELS

Angélique Gascoin avait présenté sa nouvelle collection de soins pour les ongles (bases, essentiels et incontournables) en novembre dernier. Elle développe à présent une nouvelle gamme de soins pour les mains (fleur de thé) et pour les pieds (fleur de tiare). Pour tous ces nouveaux produits, une reformulation a permis d'augmenter la part

d'ingrédients naturels : de 81 à 99 %.

« Élaborés à partir de produits provenant de l'Union européenne, la gamme mains et pieds est fabriquée en France », souligne Angélique Gascoin. Là encore, elle a misé sur la sobriété des packagings allant de vieux rose au beige.

UN DÉMÉNAGEMENT À CANÉJAN

L'enseigne voit également plus grand : elle a quitté son siège de Pessac pour établir ses bureaux et son stock à Canéjan.

C'est aussi à Canéjan, qu'elle va proposer désormais son centre de formation qui a déménagé de ses locaux à Mériadeck. Actuellement en travaux, le site permettra de rassembler les différents postes pour une meilleure synergie. ■



ANGÉLIQUE GASCOIN
PDG de L'Onglerie

© Nathalie Vallez

Un premier salon « L'Ongle & le regard » vient d'ouvrir ses portes rue Sainte-Catherine à Bordeaux.

Quanteec L'épreuve des Jeux olympiques

BORDEAUX - La technologie de Quanteec, qui permet d'alléger l'utilisation des serveurs dans le cadre du streaming vidéo, en faisant de chaque spectateur un rediffuseur, a été sélectionnée par France TV pour équiper ses lecteurs médias. Avec comme première épreuve l'absorption des pics d'audience lors des Jeux de Paris.

Par Jennifer WUNSCH



Enseignant-chercheur en informatique à l'Université de Bordeaux. Daniel NÉGRU est un spécialiste des protocoles de streaming vidéo.

« Nous sommes prêts et impatients de relever le défi des Jeux olympiques sur les plateformes de France TV », s'enthousiasme Daniel Négru, CEO de Quanteec. La start-up bordelaise créée en 2021 par Daniel Négru, son frère Marius (COO) et Mathias Lacaud (CTO) a été choisie par France Télévisions pour équiper l'ensemble de ses plateformes de diffusion de vidéos avec comme première épreuve, les Jeux olympiques de Paris.

L'intérêt de la technologie Quanteec est en effet d'améliorer les performances du streaming vidéo, tout en offrant des économies d'énergie et de coût. « Aujourd'hui, la technologie de streaming est fondée sur le

déploiement de serveurs. Plus il y a de spectateurs, plus il faut de serveurs, en particulier lorsqu'il y a des pics d'audience », rappelle Daniel Négru. Qui cible plus particulièrement les événements sportifs, d'actualité ou les épisodes très attendus de séries. « Notre technologie peer-to-peer répond à cette problématique car plus il y a de spectateurs, moins il y a besoin de serveurs, chaque utilisateur devenant un serveur pour les autres », explique-t-il.

En absorbant ces pics d'audience, Quanteec est ainsi capable de décharger l'utilisation des serveurs jusqu'à 90 %, en améliorant la qualité des vidéos, démultipliant les économies d'énergie (jusqu'à -55 %) et abaissant les coûts pour les diffuseurs (minimum -25 %). Rémunéré sur le même modèle que les fournisseurs de serveurs, qui

facturent le nombre de téraoctets de données sortis chaque mois, Quanteec propose un prix divisé par deux.

DÉCARBONATION DU STREAMING

Pour profiter des avantages de cette technologie, les diffuseurs n'ont qu'à intégrer la librairie Quanteec dans leurs lecteurs vidéos. Puis l'algorithme multicritère développé par cette équipe de spécialistes du streaming issus de l'université de Bordeaux gère la qualité des flux, la latence, la décharge serveur ou encore la consommation d'énergie. « Nous continuons d'améliorer régulièrement notre algorithme pour supporter la publicité, les contraintes de sécurité, les nouveaux réseaux (télécoms ou d'entreprise...), etc. », précise Daniel Négru, qui emploie

“Avec notre technologie peer-to-peer, plus il y a de spectateurs, moins il y a besoin de serveurs”

une équipe d'une petite dizaine de personnes qu'il espère agrandir cette année.

Le spectateur, lui, profite d'une meilleure qualité de diffusion, tout en participant aux économies d'énergie. « Il n'y a rien à faire à part choisir une application équipée de notre technologie. Elle n'a besoin que de 1 % du processeur des appareils (smartphone, tablette, ordinateur, télévision connectée...) pour ne pas en impacter l'utilisation. Nous aimeraisons engager tout le monde dans cette démarche de bon sens, y compris l'utilisateur final, pour qu'il milite pour notre solution. Nous sommes engagés en tant que porte-drapeau de cet esprit de décarbonation du streaming », assure-t-il.

SPORT, TOURISME ET CORPORATE

Quanteec a déjà convaincu les 3 plus gros acteurs du marché de la webcam de tourisme, dont Viewsurf, plateforme sur laquelle se connectent simultanément les voyageurs en quête de neige dans

les stations de ski, de houle sur l'océan ou souhaitant éviter les bouchons sur la route des vacances. Et dont les caméras étaient briséées sur Notre-Dame de Paris lorsque s'est déclaré l'incendie de la cathédrale en 2019. La technologie bordelaise équipe également les players de chaînes locales françaises et a signé un contrat avec SportAll, qui diffuse les images des fédérations françaises de sport automobile, d'athlétisme, de lutte...

Quanteec est également intégré aux lecteurs vidéos de l'un des leaders canadiens de la diffusion de sport, « dont les images sont regardées partout dans le monde », se targue Daniel Négru. Mais aussi des diffuseurs d'Europe de l'Ouest, d'Europe de l'Est et devrait se déployer prochainement en Amérique du Sud, avant de conquérir les États-Unis, « où nous avons beaucoup de prospects », dévoile-t-il. « Nous nous développons aussi sur le segment du corporate, dans le cadre de webinars ou de grandes assemblées, via des entreprises qui fournissent

les plateformes de captation et de streaming aux entreprises, telles que L'Oréal par exemple ».

VISIBILITÉ

Le contrat signé pour 4 ans avec France Télévisions, qui commence avec les Jeux olympiques, et se poursuivra avec « le Tour de France, le Tournoi des 6 Nations, d'autres événements sportifs, des séries, des jeux TV... devrait nous apporter de la visibilité », estime Daniel Négru, qui vise des pics d'audience d'un million de spectateurs.

Il espère ainsi faire perdurer l'indépendance de l'entreprise, dont la plupart des concurrentes ont été rachetées par Google, Microsoft et autres fournisseurs de serveurs. « Nous ne sommes pas en concurrence avec eux, nous sommes complémentaires. Nous améliorons leur fonctionnement en les déchargeant et les optimisant », gage-t-il.

Après les JO, Quanteec sera fixé sur ses besoins financiers. « Nous verrons alors si nous avons besoin de lever des fonds », confie Daniel Négru. ■



Kahe électrise le nautisme

Participer à la décarbonation du secteur nautique, c'est l'ambition de la société Kahe Nautic (5 salariés), implantée à Lacanau. Fondée en 2018 par Nicolas Quendez et Christian Ollier, la start-up développe des moteurs électriques innovants. « Nous avons commencé par un petit propulseur qui se branche sur des kayaks, des paddles, afin de proposer une assistance électrique. Il a très vite été utilisé pour des embarcations, notamment pour des annexes », explique Nicolas Quendez.

1,5 MILLION D'EUROS LEVÉS

Face à l'engouement pour son produit, l'entreprise décide d'adresser le marché des embarcations de plus grande envergure. Elle propose, depuis le mois de mai, le Kahe-Pod 600, un moteur hors-bord sans fil pour annexes de type Zodiac, pour quatre à cinq personnes

(jusqu'à 600 kg). Une télécommande permet de démarrer et d'arrêter le moteur. Et il est adaptable à différents usages : « l'idée est d'avoir un produit sur lequel nous pouvons fixer différentes interfaces, telles qu'une barre franche ou une poignée de snorkeling afin de le transformer en scooter sous-marin », détaille le cofondateur.

Un positionnement qui a su séduire les investisseurs puisque la start-up vient de lever 1,5 million d'euros, via la plateforme de financement participatif Tudigo. « Nous avions fixé un plancher minimum de 450 000 euros, que nous avons largement dépassé », se réjouit le quarantenaire. Grâce à ces fonds, l'entreprise va étoffer sa gamme de produits.

VERS UN MOTEUR À HYDROGÈNE ?

Il faut dire que la start-up ne manque pas de projets pour les mois à venir. « Au CES Las Vegas 2024, nous avons rencontré une start-up française qui produit

LACANAU • Fondée par Nicolas Quendez et Christian Ollier, Kahe Nautic développe des moteurs électriques pour le secteur nautique. La jeune pousse girondine vient de boucler une levée de fonds participative de 1,5 million d'euros pour partir à la conquête des mers du globe.

Par Marie-Amélie HUSSON



Le Kahe-Pod 600 installé sur une annexe de type Zodiac.



NICOLAS QUENDEZ ET CHRISTIAN OLLIER fondateurs de Kahe Nautic

Le Kahe Pod 600 développé par la start-up de Lacanau

des petites piles à hydrogène. Nous avons établi un partenariat et espérons pouvoir sortir d'ici un an un Kahe-Pod 600 à hydrogène », dévoile le cofondateur.

« Nous sommes aussi en train de développer une gamme plus puissante afin de pousser des embarcations plus grosses », annonce l'entrepreneur. Plusieurs nouvelles fonctionnalités devraient voir le jour d'ici les prochains mois, notamment des fonctions de sécurité avancées. « Dès l'année prochaine, nous pourrons proposer de la navigation autonome, c'est-à-dire qu'il sera possible de programmer sur la tablette les coordonnées GPS à atteindre et le propulseur guidera le bateau de façon autonome jusqu'à ces points », annonce Nicolas Quendez.

“ Son petit propulseur est également commercialisé chez Decathlon sous sa marque Itiwit ”

DÉCATHLON ET ZODIAC COMME PARTENAIRES

Et pour vendre tous ces produits, Kahe Nautic continue de tisser sa toile de distributeurs au niveau mondial. En BtoC, ses moteurs sont vendus en ligne, dans

le monde entier. Son petit propulseur est également commercialisé chez Decathlon sous sa marque Itiwit. Enfin la start-up collabore avec la marque Zodiac qui équipe ses bateaux avec les moteurs Kahe.

Déjà présent dans 14 pays, Kahe Nautic a vendu plus de 4 000 exemplaires de son petit propulseur et enregistré une centaine de précommandes pour le Kahe-Pod 600. L'année dernière, la start-up, qui espère atteindre la rentabilité en 2025, a enregistré un volume d'affaires de 1,4 million d'euros.

ASSEMBLÉ EN HAUTE-SAVOIE

Si la conception de ses moteurs est réalisée en interne, Kahe s'appuie néanmoins sur quelques partenaires. « Nous utilisons par exemple la technologie de la start-up bordelaise, Gouach, qui nous permet d'avoir des batteries complètement démontables », précise Nicolas Quendez.

L'assemblage final de ses moteurs est sous-traité à Marnaz, en Haute-Savoie, à l'atelier d'usinage SwissTools, devenu actionnaire de Kahe Nautic. « À long terme, nous voulons produire localement pour chacun de nos marchés. Produire en Amérique pour le marché américain, ou en Asie pour le marché asiatique », illustre le quadragénaire. De quoi propulser ses moteurs électriques sur les mers du globe. ■

P'tit bout de lumière **Même pas peur du dentiste !**



Les histoires sont incarnées par un personnage récurrent baptisé Tibou.

BORDEAUX · Alisson Chauveau, Manon Charrier, et Ombeline Roturier ont créé, en 2022, P'tit bout de lumière :

une solution utilisant la réalité virtuelle pour distraire les enfants durant leurs soins dentaires.

Par Marie-Amélie HUSSON

Echos Judiciaires Girondins : Quelle est l'innovation développée par votre start-up ?

Alisson Chauveau et Manon Charrier : Nous créons des histoires interactives, par le biais de la réalité virtuelle, destinées aux enfants durant leur soin chez le dentiste afin de les rendre acteurs et de créer un souvenir positif. Les histoires ont été réalisées en s'appuyant sur de l'hypnose conversationnelle, des exercices de respiration et du jeu interactif.

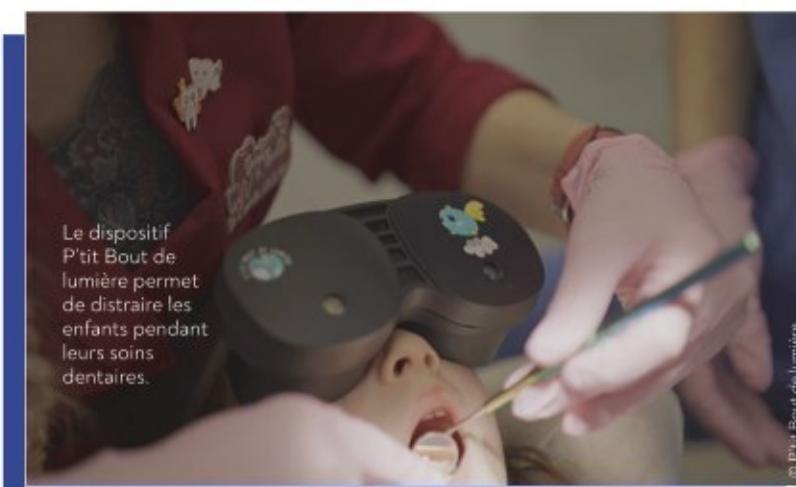
Nous utilisons des métaphores thérapeutiques liées au soin dentaire, incarné par un petit personnage principal qui se nomme Tibou. Notre première histoire se déroule dans l'espace, la seconde se passe dans le monde marin. Ces histoires nous permettent de faire

passer des messages autour de l'alimentation, du brossage des dents et des outils qu'utilisent les dentistes.

EJG : Votre offre est donc destinée uniquement aux professionnels de santé ?

A. C. et M. C. : Oui, nous leur proposons deux offres : sans engagement ou avec un engagement d'un an, en proposant un test d'un mois satisfait ou remboursé. Nous formons les praticiens en nous déplaçant dans leur cabinet. Ensuite, nous réalisons plusieurs tests en conditions réelles avec des enfants et nous laissons le matériel pour un mois.

À ce jour, une quinzaine de dentistes utilise notre solution. Nous mettons également à disposition des



Le dispositif P'tit Bout de lumière permet de distraire les enfants pendant leurs soins dentaires.



Cette innovation pourrait être proposée à d'autres professionnels de santé.

FICHE D'IDENTITÉ :

Nom des fondatrices : Alisson Chauveau, Manon Charrier et Ombeline Roturier

Âge : 27 ans

Nom de l'entreprise : P'tit bout de lumière

Date de création de l'entreprise : 21 juin 2022

Objectif : Une solution de distraction en réalité virtuelle pour les soins dentaires pédiatriques.

ALISSON CHAUVEAU



MANON CHARRIER

OMBELINE ROTURIER



supports de communications, affiches ou flyers et des diplômes que les enfants reçoivent à la fin de leur prise en charge.

EJG : Quel a été votre parcours avant de créer P'tit bout de lumière ?

A. C. : J'ai fait une licence en neurosciences comportementales. J'ai eu l'idée de cette solution car les soins de santé avaient été compliqués pour moi lorsque j'étais enfant. J'ai participé à un week-end à Pau, axé sur les nouvelles technologies, et mon projet a été lauréat. Je suis arrivée par la suite à Bordeaux et j'ai bénéficié du statut d'étudiant-entrepreneur. C'est à ce moment-là que j'ai rencontré Manon Charrier qui est spécialisée dans la communication dans le domaine de la santé.

De 2018 à 2022, nous avons eu beaucoup d'échanges avec le corps médical afin d'observer leurs pratiques. Nous avons ainsi rencontré notre troisième associée, la

dentiste Ombeline Roturier. Nous avons officiellement créé la société le 21 juin 2022.

Nous avons intégré Chrysa-Link (un incubateur deeptech créé par la SATT Aquitaine, n.d.l.r.) qui nous a accompagnées et nous avons décroché une bourse de 20 000 euros. Nous avons eu la Bourse French Tech Tremplin en 2022 qui était corrélée à notre accompagnement par Unitec. Nous avons aussi réalisé une petite levée de fonds qui nous a permis d'obtenir un prêt d'amorçage de Bpifrance.

EJG : À quelle étape de votre projet en êtes-vous ?

A. C. et M. C. : Nous commercialisons notre produit depuis juin 2023. Nous avons des clients dans les DOM-TOM, en Suisse et un peu partout en France. Nous sommes aussi en partenariat avec trois structures hospitalières dans le cadre de thèses : l'Hôpital Rothschild à Paris, le CHU de Nice, et le CHU de Bordeaux.

Dès septembre, nos deux histoires vont être déclinées pour les adolescents ; pour le moment nous nous adressons aux tout-petits.

Nous espérons aussi nous étendre en Europe, nous allons décliner nos histoires dans une deuxième langue d'ici la fin de l'année. Nous visons la rentabilité pour la fin de l'année 2024.

EJG : Comment voyez-vous votre entreprise dans trois ans ?

A. C. et M. C. : La déclinaison de nos histoires pour les adolescents et les jeunes adultes va nous permettre de nous positionner sur un autre marché, en proposant notre produit aux orthodontistes. Notre ambition est de commencer par les soins dentaires puis d'adapter notre produit pour d'autres applications dès 2025. Nous sommes encore en réflexion mais cela pourrait être utile lors des ponctions, pour la chimiothérapie, ou encore les urgences pédiatriques. ■

Nouvelle-Aquitaine **En bref**



Infrastructure **UNE MAISON DES SPORTS EN CONSTRUCTION**

Symboliquement, la première pierre du nouvel édifice a été officiellement posée en cette année olympique, le 31 mai à Mont-de-Marsan. Futur centre de ressources et de moyens partagés par tous les acteurs du sport landais, la Maison départementale des sports, sur 884 m² livrables courant 2025, sera occupée par trois structures : le service Sports intégration et développement (SSID) du Département qui organise tout au long de l'année des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap, Profession sports et loisirs Landes (PSLL) qui œuvre pour le développement de l'emploi sportif et assurera la gestion du site, et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) qui promeut et développe la pratique du sport dans les Landes. Un budget de 3,45 millions d'euros pour ce projet départemental qui bénéficiera d'une subvention de l'Etat de près de 700 000 euros.



Franchise **UNE « ANGE » À SAINT-PAUL-LÈS-DAX**

Roxane Tresgots et Benoît Oudin ont ouvert le 29 mai une boulangerie Ange à Saint-Paul-lès-Dax. D'une surface de 400 m², l'enseigne emploie une quinzaine de salariés et propose aussi bien des spécialités régionales (pastis landais et gâteau basque) que les incontournables de la marque à l'auréole. Les pains sont pétris, façonnés et cuits sur place avec des blés 100 % français certifiés par le label Agri-Éthique. Crée en 2008 en Provence, Ange a reçu le prix de la Meilleure franchise 2024, catégorie alimentaire, lors du Salon de la franchise. La marque compte 250 boulangeries en France dont deux autres dans les Landes, à Tarnos et Saint-Pierre-du-Mont.



Pau-Lescar **QUARTIER LIBRE DISTINGUÉ POUR SES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

Le centre commercial Quartier Libre, situé à Lescar, a décroché une 3^e place au concours CUBE du championnat de France des économies d'énergie, dans la catégorie « grande surface commerciale ». Cette distinction vient mettre en lumière la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) menée par la structure depuis sa reprise par SCC en 2021 : l'installation de systèmes innovants à l'image du freecooling pour réguler la température par l'air extérieur, ou encore la chasse aux fuites d'eau grâce à un détecteur de fuite ainsi qu'un relevé mensuel des consommations d'eau afin de constater la moindre irrégularité sont autant d'actions mises en place par le centre en faveur des économies d'énergie. En 2023, Quartier Libre a ainsi réduit de 33 % sa consommation électrique, de 44 % sa consommation de gaz et de 9 % sa consommation d'eau. Ces améliorations ont également fait évoluer l'étiquette de ses bâtiments, désormais classés B en matière de consommation énergétique et A en matière de gaz à effet de serre.



**GÉRALD
BRUN**
directeur général
d'Eurasolis

Béarn **EURALIS MISE SUR L'AGRIVOLTAÏSME**

Eurosalis, la filière photovoltaïque d'Eurasolis à destination des agriculteurs souhaitant produire de l'énergie décarbonée sur leurs exploitations, vient de fêter ses trois ans. À cette occasion, le groupe coopératif béarnais a fait le point, entre bilan et perspectives. Désormais adossée à Inthy, producteur indépendant d'énergies renouvelables, Eurosalis connaît une forte croissance avec 150 projets photovoltaïques et compte une quinzaine de collaborateurs. « Nous avons élargi notre offre, précise Gérald Brun, son directeur. Plusieurs formules sont possibles : les centrales sont développées chez les agriculteurs sur des toitures existantes ou des bâtiments neufs. Elles peuvent aussi être réalisées en tiers investissement. Dans ce cas, Eurasolis investit pour l'agriculteur. Enfin, et c'est notre actualité, nous proposons une offre en agrivoltaïsme : c'est un axe de développement majeur. » Eurasolis, qui veut poursuivre sa dynamique, espère atteindre 1 GWc de puissance installée d'ici 2030.

Moliets, ville des quatre saisons

LANDES • Un vaste chantier s'est ouvert à Moliets-et-Maâ pour transformer la cité marine en une station nouvelle génération. Objectifs : plus de vert, moins de béton et des voies douces sécurisées.

Par Anne TAUTOU

C'est l'un des grands chantiers de la ville : la réhabilitation du cœur de la station balnéaire sur une large portion allant de la tête de plage jusqu'à la place Rose. Lancés en février, les travaux devraient s'achever fin 2026 et se dérouler en cinq phases. « Notre station avait plus de 30 ans. Elle a été créée à une époque où on rapprochait la voiture des plages et où on avait tendance à bétonner pour que les gens puissent circuler plus facilement. Aujourd'hui, nous ne sommes plus du tout dans ce schéma-là. Nous avons complètement repensé le site », souligne la maire, Aline Marchand. Une

démarche d'aménagement durable de la station (ADS) sur laquelle l'équipe municipale travaille depuis 2018, accompagnée par le GIP Littoral pour l'étude de diagnostic et la définition de la stratégie. Aline Marchand affiche son ambition : créer une « station quatre saisons » et encourager les visiteurs à découvrir l'ensemble du site réhabilité, au-delà des seules plages, afin de dynamiser l'activité commerciale de Pâques à Toussaint et de développer le tourisme d'affaires hors saison.

UNE APPROCHE AXÉE SUR LA NATURE ET LES MOBILITÉS DOUCES

Trois axes majeurs guident cette métamorphose. « Nous devons d'abord renaturer pour parvenir à tenir le sable face aux tempêtes en créant de nouveaux espaces paysagers avec des essences locales et des îlots de fraîcheur qui seront importants à l'avenir », explique la maire. L'accent sera également mis sur une meilleure gestion de l'eau pluviale en désimperméabilisant les sols ravinés par les puissants abats d'eau. Le projet vise enfin



3 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

Avec un budget prévisionnel de 3 millions d'euros, le projet bénéficie de 67 % de subventions provenant de l'Agence de l'eau (27 %), de la Région (16 %), du Département (10 %), de l'Etat via le Fonds vert (6 %) et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (2 %), de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (4 %) et de la Banque des territoires (2 %). La municipalité ambitionne enfin d'obtenir le classement en station de tourisme, marquant ainsi une étape majeure dans son développement.

à sécuriser les déplacements en privilégiant les modes doux et développer de nouveaux espaces de vie.

Concrètement, le réaménagement prévoit la suppression partielle du parking central, laissant place à de nouvelles voies cyclables et une promenade verdoyante et conviviale, agrémentée d'espaces de loisirs et de détente, composés d'aires de jeux pour les enfants mais aussi d'un terrain de pétanque et d'un parcours de santé. Quant aux voitures, elles céderont la priorité aux piétons et aux cyclistes. Le principe restant bien sûr de favoriser une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers.

DES STATIONNEMENTS GRATUITS

En parallèle, des efforts seront déployés pour améliorer les infrastructures dédiées aux modes de déplacements doux. Le projet prévoit de créer 200 nouvelles places de stationnement pour les vélos en tête de plage et à proximité des commerces, un nouvel arrêt navettes, et de diriger les véhicules vers les stationnements disponibles à quelques minutes de la plage. « Nous avons entre 800 et 1 000 places de stationnement pour les véhicules. Nous allons les réorganiser pour les optimiser, tout en maintenant leur gratuité. »

Cette transformation s'accompagnera aussi d'initiatives durables, telles que la mise en place de points tri et la réduction des déchets sur les plages. Le mobilier urbain comme l'éclairage, pensé dans une optique de durabilité, refléteront l'esprit naturel de la station, tout en s'adaptant aux besoins saisonniers.

Le réaménagement durable de la station sera complété par des travaux de rénovation de pistes cyclables connectées à la plage comme au centre-ville et par la requalification de la place la Bastide voisine et sa liaison avec la place Rose. ■

Tonnellerie
Saint Martin

Vins et barriques, destins liés

Chez les Saint Martin, si la passion du vin se transmet de père en fils, il en est de même pour les caractères. L'aventure familiale de la tonnellerie a démarré avec le grand-père de François qui, dans les années 20, vendait des fûts en châtaignier pour des négociants bordelais exportant leurs vins vers l'Angleterre. Son fils, le père de François, s'est quant à lui tourné ensuite vers la fabrication de barriques au cœur de la cave de Buzet après avoir traversé la grave crise née de l'émergence et de la concurrence des cuves en béton dans les années 50. Ayant grandi au milieu des barriques, François Saint Martin ne partageait pas la vision familiale de ses aïeux et s'est donc lancé à son compte en créant une tonnellerie, en face de celle de son père, en 1992 : « L'ensemble du vignoble français venait de connaître une grande année de gel en 1991. J'ai compris à ce moment-là que pour pérenniser l'activité, il fallait la développer dans d'autres secteurs géographiques ».

UN SAVOIR-FAIRE MONDIALEMENT RECONNUS

Curieux et grand voyageur, François Saint-Martin a appris le métier de tonnelier dès son plus jeune âge avant de se perfectionner en intégrant, à l'âge de 14 ans, l'école viticole de Beaune (Bourgogne) section tonnellerie. Découvrant de nouvelles méthodes pour fabriquer les barriques selon les vignobles, cabernet et merlot pour le Bordelais, pinot et chardonnay pour la Bourgogne, il crée donc son propre atelier, la Tonnellerie Saint Martin, et développe sa clientèle

LOT-ET-GARONNE

Dans la lignée familiale initiée par son grand-père, perpétuant le savoir-faire de la tonnellerie française, François Saint Martin exporte ses barriques fabriquées au cœur du Lot-et-Garonne sur tous les continents.

Par Mathieu DALZOVO

d'abord dans le Sud-Ouest et le Sud-Est de la France (Languedoc-Roussillon) puis vers l'Italie et d'autres pays tels que les États-Unis, l'Australie, le Chili, l'Afrique du Sud... Un développement à l'échelle mondiale (il travaille aujourd'hui avec 25 pays sur tous les continents) qui s'appuie sur la renommée du savoir-faire français, autant pour la culture du vin que pour la tonnellerie.

SECRETS DE FABRICATION

Parlant avec toujours autant de passion de son métier, le fondateur de la tonnellerie Saint Martin compare son activité à celle d'un chef cuisinier quand tous les tonneliers utilisent les mêmes bois, à 99 % du chêne, et les mêmes méthodes, ils obtiennent des résultats et goûts différents selon par exemple la provenance et l'affinage des bois, la chauffe des barriques. Il faut savoir aussi s'adapter à l'évolution des consommateurs, plus attirés aujourd'hui par des vins plus fruités que tanniques, mais surtout à un changement climatique de plus en plus dévastateur dans les vignobles du monde entier. Le


Saint Martin
LOT & GARONNE - FRANCE

FRANÇOIS
SAINT MARTIN
fondateur
de la Tonnellerie
Saint Martin



“ La tonnellerie Saint Martin réalise 75 % de son activité à l'export ”

DE NOUVEAUX MARCHÉS À DÉCOUVRIR

Seule tonnellerie indépendante en Lot-et-Garonne, la tonnellerie Saint Martin réalise 75 % de son activité à l'export, les 25 % restants se concentrant principalement sur les grands crus de Bordeaux et de Bourgogne. Si le chiffre d'affaires est de 8,5 millions d'euros par an, il n'est pas le reflet réel de l'activité économique de la tonnellerie, qui regarde plutôt les volumes de fûts annuels évalués aujourd'hui à 10 000 en moyenne avec un objectif de 12 000 d'ici 5 ans. « Une barrique représente environ 300 bouteilles dont le prix à l'unité va de 100 à 1 500 euros ! Nous travaillons dans le monde du luxe alors on grandit doucement avec beaucoup de prudence », confie François Saint Martin qui vise de nouveaux marchés au Japon, Brésil, Mexique... Afin de répondre à la demande croissante mondiale de vins de grande qualité, dont les destins sont intimement liés aux barriques qui les accompagnent. ■



La tonnellerie Saint Martin dispose d'un vaste espace de stockage pour l'affinage des bois.

dirigeant et ses commerciaux se rendent deux fois par an auprès des vignerons pour déguster les barriques : « Avec les vignerons, nous choisissons le style de bois, le mode de séchage combiné à la grosseur des fûts... Il existe des milliers de combinaisons possibles ! »

SAISONNALITÉ

La matière première, le bois, reste en affinage sur le site de la tonnellerie jusqu'à 3 ans dans un parc qui lui est entièrement dédié. À l'inverse de nombreuses entreprises, le stock de bois est la clé de la réussite en tonnellerie, le temps est un gage de qualité. Exposé aux éléments naturels (pluie, soleil, vent), le bois va s'affiner avant de fabriquer des barriques, qui seront expédiées sur tous les continents, permettant ainsi à l'atelier, où travaillent 18 salariés sur la trentaine d'employés de la tonnellerie, de fonctionner toute l'année, selon les saisons : « Là, on finit l'Amérique avant de basculer sur l'Europe jusqu'en octobre-novembre puis on enchaîne avec l'hémisphère sud », précise le dirigeant de la Tonnellerie Saint Martin.



Entrepreneurs
et banquiers

Dépasser les clichés



VINCENT
MAYMO

CLAUDETTE
PÉRY

JULIEN
CUSIN

© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

TRIBUNE · Les banquiers jouent un rôle crucial auprès des entrepreneurs. Alors que leurs relations ont tendance à se distendre, comment limiter les écarts de représentation entre ces deux partenaires et dépasser l'impasse des clichés ?

Par Julien CUSIN (professeur des universités, IAE Bordeaux), Vincent MAYMO (professeur des universités, IAE Bordeaux) et Claudine PÉRY (présidente Entraide & Entrepreneurs)

Qui peut faire de la voile sans vent ? a bercé l'enfance de nombre d'entre nous, nous enseignant combien nos compagnons de route sont essentiels. Comme la mer autrefois, l'entrepreneuriat attire aujourd'hui de nombreux aspirants, souvent motivés par le désir de liberté et d'indépendance. Mais derrière l'image d'Épinal d'un entrepreneur idéalisé, les exigences du quotidien rappellent les dirigeants à une réalité plus prosaïque. Ils doivent se confronter à une série de défis, auxquels ils sont bien souvent insuffisamment préparés, que ce soit pour les anticiper ou pour mettre en œuvre les actions correctrices indispensables. On pourra souligner ici les déboires rencontrés lorsqu'il s'agit de recruter puis de fidéliser des collaborateurs versatiles. On pourra également citer l'incapacité de certains entrepreneurs à gérer la complexité administrative et la constellation d'interlocuteurs au sein de l'environnement d'affaires, dont la bonne connaissance facilite pourtant le développement de l'entreprise.

Parmi les nombreuses relations nécessaires au cheminement entrepreneurial, les banquiers jouent évidemment un rôle crucial. Autrefois partenaires proches des entrepreneurs, ils sont désormais questionnés dans ce rôle par des décisions de plus en plus automatisées, dictées par des algorithmes et des feuilles de calcul. Entre des entreprises sans entrepreneurs et des banques sans banquiers, on ne peut que se demander comment rétablir un meilleur équilibre entre ces deux partenaires d'affaires.

DES ENTREPRENEURS NON GESTIONNAIRES

Beaucoup d'entrepreneurs se lancent dans l'aventure avec l'idée de créer, d'innover et de se libérer des contraintes du salariat. L'indépendance est alors pensée comme un eldorado permettant d'échapper aux embarras et de s'approprier d'avantage de valeur créée. Exit les contraintes hiérarchiques ou organisationnelles et les charges indues, le néo-entrepreneur peut désormais porter librement son projet et laisser place à son talent.

“Une formation adéquate avant le lancement d'une entreprise serait bénéfique”

Pourtant, la gestion quotidienne d'une entreprise nécessite un état d'esprit et des savoir-faire, dont la portée n'a pas été toujours pleinement mesurée par le néophyte. C'est particulièrement le cas des compétences administratives pour gérer les contrats, suivre les activités courantes de l'entreprise, sa trésorerie, ses comptes ; c'est encore le cas en gestion des ressources humaines, des dimensions souvent négligées ou sous-estimées par les débutants. Cette face « cachée » de l'entrepreneuriat peut rapidement devenir un fardeau pour ceux qui ne s'y sont pas préparés.

En effet, une frange substantielle des entrepreneurs, absorbés par leur vision métier, néglige les aspects financiers et administratifs de leur activité. Les témoignages des accompagnateurs d'entrepreneurs

convergent tous pour souligner les limites des compétences de ces derniers en techniques et pratiques de gestion. Une illustration récurrente est la confusion fréquente entre chiffre d'affaires, bénéfices et trésorerie de l'entreprise. Une autre tient à la relation distanciée entretenue avec les « sachants », au premier rang desquels on pourra citer l'expert-comptable, coupable idéal dès que surviennent les premières difficultés de l'entreprise. La qualité et la proximité de la relation avec ce professionnel du chiffre sont pourtant essentielles pour faire les bons choix au bon moment. Cette méconnaissance peut ainsi conduire les entrepreneurs à des décisions hasardeuses, à des erreurs de gestion coûteuses et parfois à l'échec tant redouté.

“Des entreprises pourtant viables mais atypiques, qui ne rentrent pas dans les cases définies par les modèles financiers, peuvent être pénalisées”

FORMER EN AMONT : UNE SOLUTION NÉCESSAIRE MAIS ABSENTE

Banquiers, experts-comptables, organisations publiques et structures d'accompagnement s'accordent pour souligner les enjeux d'une meilleure préparation des entrepreneurs sur ces problématiques de gestion. Pour pallier ces lacunes, une formation adéquate avant le lancement d'une entreprise serait bénéfique, comme celles offertes par les chambres consulaires, notamment le traditionnel stage de préparation à l'installation (SPI) de la chambre des métiers.

Plus encore, un « permis d'entreprendre » pourrait permettre aux futurs entrepreneurs de comprendre les responsabilités et les défis qui les attendent. Malheureusement, ce n'est pas la direction prise par les récentes réformes, telles que la loi PACTE, qui favorisent plutôt une simplification de la création d'entreprise avec notamment l'abaissement du capital social minimum à un euro et l'abandon de l'obligation de formation préalable à l'installation. Autrefois, les artisans bénéficiaient de formations obligatoires dispensées par les chambres des métiers, mais ces exigences ont été supprimées.

Aujourd'hui, la priorité semble être de faciliter la création d'entreprises pour réduire les chiffres du chômage, au détriment d'une préparation rigoureuse des entrepreneurs. Des travaux

sont néanmoins en cours à l'initiative du tribunal de commerce, des chambres consulaires et de l'ordre des experts-comptables, notamment pour renforcer les capacités de gestion des entrepreneurs. L'enjeu d'une montée en compétences de ces derniers est d'autant plus fort que l'environnement d'affaires et ses exigences ont énormément évolué ces dernières années.

LES BANQUIERS, PRISONNIERS D'EXCEL ?

Les apporteurs de ressources financières que sont les banques ont notamment connu des évolutions allant dans le sens d'une distance accrue entre l'entrepreneur et leur partenaire financier. D'aucuns décrivent désormais les conseillers financiers comme des « banquiers tableau Excel », prenant des décisions basées principalement sur des données chiffrées. Il y a vingt ans encore, un taxi pouvait remettre une comptabilité sur un morceau de papier à son conseiller qui connaissait l'activité de son client et savait quelle confiance porter à ces quelques chiffres. Ceux-ci sont désormais insuffisants pour satisfaire aux exigences fortes tirées par des dispositifs prudentiels comme ceux de Bâle, qui encouragent la centralisation du traitement des informations.

Cependant, une telle évolution limite aussi les opportunités de rapprochement entre le banquier et l'entrepreneur, en écartant de la décision une part importante des informations. Elle vient aussi limiter le recours à l'intelligence subjective et au jugement discrétionnaire, autrefois valorisés dans la profession bancaire et que l'on ne retrouve aujourd'hui plus que dans certaines branches spécifiques comme l'agriculture ou la viticulture dans notre région.

Ce changement a engendré une relation plus standardisée avec les entrepreneurs. Les décisions de crédit, par exemple, procèdent d'algorithmes qui ne tiennent pas compte des spécificités de chaque projet et apparaissent peu appropriés aux spécificités des microentreprises. Cette standardisation peut parfois pénaliser des entreprises pourtant viables mais atypiques, qui ne rentrent pas dans les cases définies par les modèles financiers. On comprend alors que le manque de compétences gestionnaires de certains entrepreneurs soit source de difficultés. La capacité à divulguer de l'information formalisée à son banquier est effectivement devenue indispensable, en gardant en tête que les exigences vont encore se renforcer dans les années à venir avec les attentes croissantes en matière de données extra-financières.

MIEUX FORMER LES BANQUIERS À LA GESTION DES DIFFICULTÉS

Pour améliorer la qualité de l'accompagnement des dirigeants des plus petites structures, une meilleure formation des banquiers aux réalités entrepreneuriales paraît essentielle. En leur apprenant à évaluer les projets de manière plus nuancée et contextuelle, on pourrait restaurer une part de discernement et d'humanité dans leurs décisions. Un banquier bien formé pourrait ainsi distinguer une entreprise viable en difficulté passagère d'une entreprise structurellement déficiente. Sans être de l'« à peu près », il s'agit bien ici de prendre en compte un spectre plus large d'informations dans la décision et laisser place à une subjectivité assumée venant enrichir les fondements comptables de la décision.

Mais une telle approche peut entrer en opposition avec les exigences de gestion des risques attendues par les organisations bancaires d'une part, par le législateur et les autorités de contrôle des activités bancaires d'autre part, et les attentes des épargnants qui pourraient être réticents à voir leur pécule financier orienté vers des placements perçus comme approximatifs.

En définitive, s'il est important de trouver un *modus vivendi* permettant de mieux préparer les entrepreneurs en amont pour les rendre « accompagnables », il paraît tout aussi capital d'investir dans le développement des compétences des accompagnants. En réintroduisant des formations obligatoires pour les entrepreneurs afin qu'ils puissent gérer les aspects administratifs et financiers de leur entreprise, et en sensibilisant les banquiers à une évaluation plus contextuelle et nuancée des projets d'affaires et de la difficulté entrepreneuriale, on peut effectivement espérer limiter les écarts de représentation entre ces deux partenaires. Ce serait assurément un pas important vers une meilleure collaboration entre ces deux acteurs essentiels de notre économie. ■



Se dégager d'un contrat commercial devenu trop onéreux

TRIBUNE • Dans un contexte économique tendu, la rigidité des contrats commerciaux peut parfois se transformer en un véritable piège pour les entreprises. Alors que le principe juridique « pacta sunt servanda » souligne la sacralité des contrats commerciaux, la réalité des affaires, souvent imprévisible et volatile, pose un défi de taille : comment une entreprise peut-elle se libérer légalement d'un contrat devenu trop lourd à supporter ?

Par M^e Ingrid DESRUMAUX, avocate associée, Desrumaux Avocats

Les entreprises peuvent se retrouver liées par des contrats commerciaux qui, avec le temps, deviennent économiquement insoutenables. Cet article a pour objectif d'explorer les mécanismes juridiques qui permettent aux entreprises de sortir de ces engagements devenus disproportionnés par rapport à la réalité économique actuelle de l'entreprise.

Nous explorerons les circonstances exceptionnelles pouvant affecter un contrat en cours de validité, en mettant en lumière les solutions juridiques pour en sortir avec la mise en pratique par des exemples concrets.

LES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le terme « circonstances exceptionnelles » regroupe une variété de situations qui n'étaient pas prévisibles au moment de la signature du contrat et qui affectent gravement l'exécution des obligations contractuelles. Ces situations peuvent inclure des pandémies, des catastrophes naturelles, ou des modifications substantielles de la législation.

Pandémies et catastrophes naturelles : La pandémie de Covid-19 est un exemple récent où de nombreux contrats n'ont pu être honorés comme prévu initialement, du fait des restrictions sanitaires ou de la fermeture des frontières. Également, les catastrophes naturelles comme les inondations, les incendies ont perturbé gravement l'exécution des contrats. Dans de telles situations, les parties peuvent être confrontées à des difficultés logistiques, financières et opérationnelles

© Louis Piquemal - Echos judiciaires Girondins



M^e INGRID DESRUMAUX

qui n'étaient clairement pas prévisibles au moment de la formation du contrat.

Changements législatifs : Des modifications importantes dans les lois peuvent constituer un obstacle à la réalisation des obligations contractuelles. Pour exemple, l'adoption de nouvelles lois fiscales ou normes environnementales plus strictes ou des restrictions commerciales qui peuvent rendre l'exécution du contrat plus coûteuse voire illégale.

Instabilité : l'instabilité économique de manière générale peut affecter dangereusement le contrat. À ce jour, les opérateurs économiques souffrent de la crise en Ukraine qui a entraîné une crise financière et la hausse des prix, tout comme la crise immobilière qui entraîne une dévaluation des biens.

LES SOLUTIONS JURIDIQUES

Face à ces défis, le droit offre plusieurs outils pour réajuster ces contrats en difficulté.

- L'article 1195 du Code civil : théorie de l'imprévision

Cette disposition permet à une partie de demander la renégociation du contrat si des circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, ont rendu l'exécution de celui-ci particulièrement onéreuse, pour une partie qui n'a pas accepté d'en assumer le risque.

En d'autres termes, cela correspond à des circonstances exceptionnelles qui ont affecté la valeur du marché du contrat.

Les juges se basent sur l'intérêt économique même de l'exécution de l'obligation de l'autre partie et sur la perte pour cette dernière de toute valeur de la contre-remise. Encore faut-il qu'au sein même du contrat cette partie n'ait pas accepté préalablement le risque par exemple en n'incluant pas une clause d'acceptation du risque d'imprévision ayant pour objet d'écartier purement et simplement son application.

Si vous remplissez ces conditions, la loi vous permet de maintenir la continuité du lien contractuel tout en renégociant les conditions initiales.

Cependant, en cas d'échec ou de refus de l'autre partie de négocier, les parties ont alors les possibilités suivantes : soit de résilier le contrat dans des conditions déterminées ensemble, soit de demander d'un commun accord au juge de procéder à l'adaptation du contrat.

Ce mécanisme est à double tranchant car à défaut d'accord dans un délai raisonnable sur les conditions de résolution conventionnelle du contrat, ou sur la saisine conjointe du juge aux fins d'adaptation de l'accord, chaque partie peut saisir le juge pour lui demander soit de réviser le contrat, soit d'y mettre fin.

Le risque est, donc, l'immixtion du juge au sein de la relation contractuelle en cas d'échec de la négociation.

- Force majeure

La force majeure a pour vocation d'exonérer la responsabilité contractuelle du débiteur qui se voit dans

l'impossibilité d'honorer ses obligations contractuelles du fait d'un événement temporaire ou définitif. Ce mécanisme a deux conséquences. La première est d'assurer la pérennité du contrat par la suspension de celui-ci jusqu'à ce que l'événement rendant le contrat impossible disparaisse. La seconde est de libérer les parties lorsque le contrat ne peut plus survivre aux événements de force majeure.

Cet outil est prévu à l'article 1218 du Code civil et souligne, trois conditions préalables à la reconnaissance de la force majeure : un événement échappant au contrôle du débiteur (i), qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat (ii) et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées (iii).

Les événements typiquement considérés comme relevant de la force majeure comprennent ceux des circonstances exceptionnelles énumérées précédemment.

Parfois, néanmoins, la force majeure est limitée par une clause contractuelle à certaines circonstances spécifiques empêchant les parties de se dédire du contrat, en dehors de cette limite ; d'où la nécessité de négocier et bien rédiger le contrat en amont afin d'anticiper les risques.

- La négociation contractuelle (avant la conclusion)

Un soin particulier doit être accordé à la rédaction de certaines clauses contractuelles permettant de gérer l'imprévu.

Négocier en amont permet aux parties de contrôler les modalités de ces clauses (délais, objet, mise en œuvre) mais également les effets (incidence sur le contrat), protégeant ainsi leur engagement contractuel.

Ces clauses peuvent déroger aux dispositions législatives comme pour les clauses de force majeure ou d'imprévision.

D'autres, naissent de l'ingénierie contractuelle et permettent aux parties de tirer conséquences d'un potentiel risque comme la clause

dite « MAC » par exemple, ou encore les clauses de *hardship* obligeant les parties confrontées à un changement de circonstances de renégocier et à défaut, de résoudre le contrat. Le but étant pour les parties d'exclure l'intervention et le pouvoir du juge dans leurs relations contractuelles.

DES EXEMPLES CONCRETS

Chacune des circonstances exceptionnelles rendant le contrat trop onéreux doit être appréciée au cas par cas par les juges du fond.

Application de la force majeure en pratique

Pour cause de force majeure, la Cour de cassation a pu retenir que la pandémie liée au Covid-19 a parfois été retenue dans certains contentieux, notamment pour l'annulation de vols.^[1]

Application de l'article 1195 du Code civil en pratique

Pour cause de changement de circonstances imprévisible également, les juges du fond ont accordé un report des échéances

du loyer, dans un bail commercial, à raison de changements non prévus au contrat ayant rendu l'exécution excessivement onéreuse pour la société.^[2]

De même, la Cour de cassation n'hésite pas à sanctionner, sur le fondement de l'obligation de bonne foi, une société ayant refusé de renégocier son contrat de distribution avec son distributeur alors que les circonstances économiques ont changé de manière imprévue.^[3]

Afin d'éviter la saisine du juge et son appréciation souveraine de la situation, il convient, en amont, de border la relation contractuelle pour se prémunir contre des crises futures avec une négociation saine et une rédaction minutieuse.

En conclusion, bien que les mécanismes juridiques permettent de réviser ou de rompre des contrats devenus excessivement onéreux, l'objectif ultime doit rester la continuité et la pérennité de la relation commerciale. Si une entreprise a un intérêt significatif à maintenir une collaboration, elle a tout intérêt à s'adapter au contrat sans passer par un juge. Cela peut inclure des facilités de paiement, des ajustements temporaires des conditions contractuelles, ou toute autre mesure qui pourrait alléger le fardeau économique sans rompre le lien commercial. Il est essentiel de comprendre que ce n'est pas parce qu'une entreprise est plus petite financièrement qu'elle doit tout accepter. Elle peut posséder un savoir-faire rare ou des biens précieux qui incitent la partie plus forte financièrement à chercher des solutions pour préserver la collaboration. ■

[1] CA Douai, 5 mars 2020, n° 20/00400

[2] Tcoim Évry, 17 janvier 2018 n° 2017F00641

[3] Cass. com, 3 nov. 1992, n° 90-18.547





Le travailleur handicapé dans l'entreprise



CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA

GIRONDE • Longtemps ignorée ou peu prise en compte, la situation des travailleurs handicapés au sein de la société, et notamment de l'entreprise, devient une vraie préoccupation des pouvoirs publics. Même s'il reste du chemin à faire, la loi et les mentalités évoluent positivement.

Par Mme Mathilde EGAL-POUSSET,
notaire à Gradignan

Le chef d'entreprise peut souvent être confronté à la problématique du handicap, que ce soit par la présence d'un salarié handicapé au sein de ses effectifs ou des conséquences liées à l'absence de travailleur handicapé, prévues par la législation. La dernière évolution législative est la loi du 18 décembre 2023 pour le plein-emploi, qui apporte des modifications visant, notamment, à faciliter l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leur insertion sur le marché du travail.

LA NOTION DE HANDICAP AU TRAVAIL

L'article L.5213-1 du Code du Travail dispose que : « Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver

un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique».

Le handicap au travail se définit donc comme l'impossibilité pour une personne, du fait de ses problématiques de santé, de pouvoir réaliser l'ensemble des tâches qui lui sont confiées dans le cadre de son environnement de travail. Plus précisément, c'est l'adéquation résultant de l'interaction entre l'individu et son environnement de travail qui permet d'évaluer l'existence d'une situation de handicap au travail.

Les réponses administratives à ces situations médicales varient en fonction du degré d'inaptitude (aménagement de poste, mobilité pour raisons de santé ou reclassement professionnel). Dans les faits, elle se traduit par l'émission d'une restriction d'aptitude par le médecin du travail, qui vient constater cette inadéquation.

LES ENTREPRISES SOUMISES À L'OBLIGATION D'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Si l'entreprise du secteur privé comprend 20 salariés et plus, elle doit employer, conformément à l'article L5212-4 du Code du Travail, des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total (5 % à Mayotte). L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travailleur handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle.

Toutefois, pour remplir son obligation légale, une entreprise dispose d'autres possibilités : soit en développant le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs handicapés, soit en ayant recours au Secteur Protégé et Adapté (sous-traitance à des structures faisant travailler des personnes handicapées). Voir les articles L5212-6 à L5212-7-2 du Code du Travail pour le détail de l'ensemble des conditions.

LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'OBLIGATION D'EMPLOI

Elles sont reprises dans l'article L5212-13 du Code du Travail et les personnes concernées doivent ainsi se trouver dans l'une des sept situations suivantes :

- 1/ être reconnu travailleur handicapé (RQTH) par la CDAPH (Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées) ;
- 2/ être victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle entraînant une

incapacité permanente d'au moins 10 % et percevoir une rente ;

3/ toucher une pension d'invalidité à condition que cette invalidité réduise les capacités de travail ou de gain d'au moins 2/3 ;

4/ bénéficier d'un emploi réservé ;

5/ être sapeur-pompier volontaire et percevoir une allocation ou une rente d'invalidité attribuée en raison d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service ;

6/ avoir la carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité ;

7/ toucher l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Selon l'article R 146-25 du Code de l'Action sociale et des Familles, la demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) se fait auprès de

la Maison départementale des personnes handicapées. L'objet du présent article se limitera à la RQTH, sans distinction entre les notions d'incapacité et d'invalidité. La RQTH est attribuée pour une durée allant jusqu'à 10 ans. Elle est renouvelable. Toutefois, elle peut être attribuée à vie si le handicap ne peut pas évoluer favorablement.

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Juridiquement, le maintien dans l'emploi est défini par l'article L5213-6 du Code du Travail de la manière suivante : « Afin de garantir le respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des travailleurs handicapés, l'employeur prend, en fonction des besoins dans une situation concrète, les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs [...] d'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer ou d'y progresser ou pour qu'une formation adaptée à leurs besoins leur soit dispensée. [...] L'employeur [...] s'assure également que le poste de travail des personnes handicapées est accessible en télétravail. [...] Ces mesures sont prises sous réserve que les charges consécutives à leur mise en œuvre ne soient pas disproportionnées, compte tenu de l'aide prévue à l'article L. 5213-10 qui peut compenser en tout ou partie les dépenses supportées à ce titre par l'employeur. Le refus de prendre des mesures au sens du premier alinéa peut être constitutif d'une discrimination au sens de l'article L. 1133-3 ».

Cette notion est donc intimement liée au principe de compensation et d'aménagement raisonnable du poste de travail.

LA SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOYEUR

Le maintien dans l'emploi des personnes handicapées représente un vrai défi pour l'entreprise. Malgré les avancées législatives et des mentalités, la présence de salariés handicapés peut poser à l'employeur des questions inédites, le contraignant à induire des modifications dans l'organisation de son entreprise. C'est une difficulté réelle car il faut s'adapter à la situation particulière de ces salariés. Cette nécessité d'adaptation de l'entreprise suggère de repenser l'organisation du travail de façon générale.

Ainsi, l'AGEFIPH, notamment, propose un ensemble de services et d'aides financières aux entreprises de droit privé (quel que soit leur effectif), ainsi qu'aux personnes en situation de handicap orientées vers le milieu ordinaire de travail par la CDAPH : aides à l'embauche en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, aide à l'aménagement du poste de travail, etc. <https://www.agefiph.fr/>

LA SITUATION AU REGARD DU SALARIÉ

Le salarié en situation de handicap a intérêt à demander rapidement la RQTH. Cependant, les délais de réponse et d'obtention d'une RQTH sont généralement longs (5 à 10 mois). Si le salarié en situation de handicap doit être considéré comme tous les autres salariés, il peut cependant bénéficier de certains avantages, outre ce qui précède, notamment en ce qui concerne l'aménagement du poste.

Son salaire ne peut pas être inférieur aux dispositions légales, à la convention ou à l'accord collectif de travail. Aucun abattement de salaire ou prime ne peut être fait en raison du handicap. Il n'y a pas de protection particulière en matière de licenciement. Toutefois, l'article L. 1132-1 du Code du Travail prévoit qu'aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, en raison de son état de santé ou de son handicap, sauf déclaration d'inaptitude établie par le médecin du travail et impossibilité de reclassement motivée par l'employeur.

En cas de licenciement, la durée du préavis légal est doublée pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mais ne peut aller au-delà de 3 mois. Lorsque les règlements de travail, les conventions ou accords collectifs de travail ou, à défaut, les usages prévoient déjà un préavis d'une durée au moins égale à 3 mois, cette mesure ne s'applique pas.

Tout acte ou mesure prise à l'encontre d'un salarié en méconnaissance du principe de non-discrimination est nul, conformément à l'article L. 1132-4 du Code du Travail, notamment en raison de son handicap.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, si le salarié en situation de handicap a fait connaître sa situation à son employeur, il n'a, normalement, aucune démarche à effectuer. En outre, si l'employeur n'est pas averti du statut de travailleur handicapé, il est possible de le déclarer sur son espace personnel du site <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. Le salarié en situation de handicap peut se faire aider, au sein de son agence France Travail (ex-Pôle emploi).

Les travailleurs handicapés peuvent également, sous certaines conditions, prendre une retraite anticipée ou bénéficier d'une majoration de leur retraite. Les conditions étant assez complexes, les personnes concernées doivent se renseigner auprès de leur caisse de retraite. ■

“ Son salaire ne peut pas être inférieur aux dispositions légales, à la convention ou à l'accord collectif de travail ”



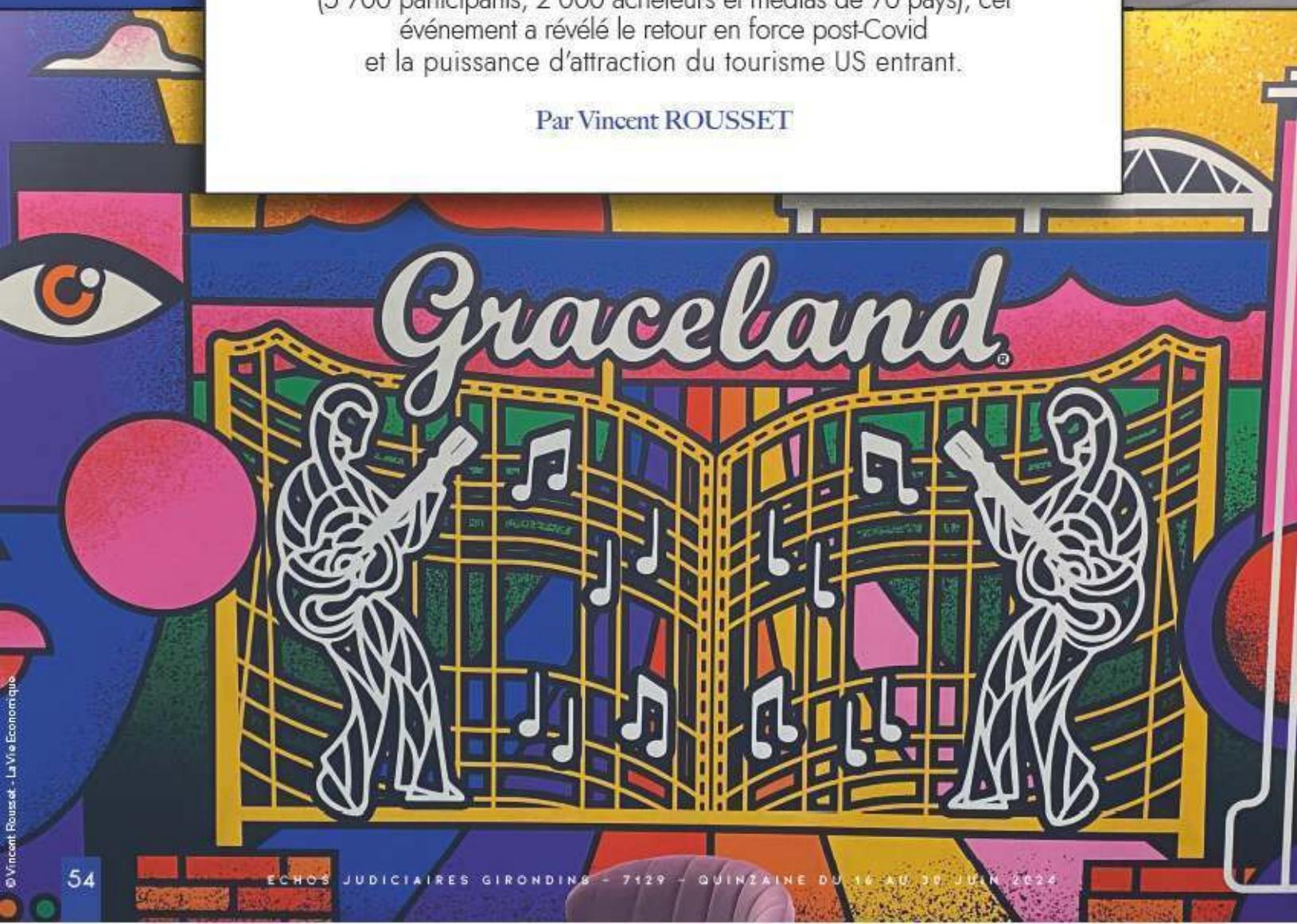
Tourisme mondial

Les U.S. en force

REPORTAGE • C'est un grand barnum que seuls les Américains avec leur sens du show et du business sont capables d'organiser, un événement hors du commun : l'IPW, le grand salon mondial du tourisme américain qui se tenait cette année du 3 au 8 mai à Los Angeles. Au-delà des chiffres (5 700 participants, 2 000 acheteurs et médias de 70 pays), cet événement a révélé le retour en force post-Covid et la puissance d'attraction du tourisme US entrant.

Par Vincent ROUSSET

Graceland



CHRIS THOMPSON
président de Brand USA

D epuis une bonne vingtaine d'années, nombre d'observateurs glosent sur l'inéluctable déclin de « l'empire américain », sa faiblesse grandissante face à l'hyperpuissance chinoise, le retour de son isolationnisme sur la scène diplomatique mondiale, sa dette abyssale... Les États-Unis ne sont certes pas le paradis, le pays étant en proie à de grandes incertitudes sur le plan politique, sa société étant clivée comme jamais, etc. La plupart des Américains sont lassés et n'expriment aucun enthousiasme de revivre un duel Biden-Trump à la prochaine présidentielle, comme le confiait d'ailleurs Hillary Clinton à Bordeaux lors du World Impact Summit le 7 mars dernier. Et pourtant.

OPTIMISME ET DÉTERMINATION
Ces mêmes Américains (patriotes de toujours) n'hésitent pas à se retrousser les manches avec un optimisme non bâti, une détermination à toute épreuve pour rebondir et investir sur l'avenir dans un secteur clé de leur économie : le tourisme. L'événement auquel j'ai assisté en est une illustration frappante. C'est un grand barnum que seuls les Américains avec leur sens du show et du business sont capables d'organiser, un événement hors du commun dont nos compatriotes pourraient tirer des enseignements en termes de marketing territorial et d'attractivité économique : l'IPW. Organisé par l'US Travel, l'IPW avait lieu cette année du 3 au 8 mai dernier dans une très grande ville emblématique, Los Angeles, cité des Anges aussi bien « City of Lights » que « Dark City ».



RÉSILIENCE DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINE DU VOYAGE

5 700 participants, dont 2 000 acheteurs et médias internationaux de près de 70 pays, soit une augmentation significative de 20 % par rapport à l'année dernière, ont démontré l'enthousiasme palpable pour les voyages aux États-Unis. Chris Thompson, président de Brand USA, l'organisation nationale de marketing de destination et principal sponsor de l'IPW 2024 de la U.S. Travel Association, n'a pas manqué de souligner la particulière résilience de l'industrie américaine du voyage international après ce Covid paralysant. « Il y a un net regain d'enthousiasme pour les voyages, les États-Unis continuant de dominer le monde en matière d'arrivées de voyages long-courriers. » « Les revenus générés par le tourisme sont encore très bons et le marché nord-américain tient bon grâce aussi et en premier lieu aux touristes américains eux-mêmes », souligne Dominique Plaissetty, président de Mice Finder.

En 2023, le pays a accueilli près de 67 millions de visiteurs qui ont dépensé 213 milliards de dollars en activités de voyage, ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, les visites entrantes en provenance d'Inde ont déjà dépassé les niveaux de visites de 2019, et les pays suivants devraient le faire en 2025 : Australie, Brésil, Canada, Allemagne, Italie et Royaume-Uni et France. Avec 340 000 visiteurs pour le seul premier trimestre 2024, soit une progression de plus de 20 % par rapport à 2023, le marché français a le vent en poupe.

MARCHÉ STRATÉGIQUE POUR LE MICE

À côté des soirées privées et autres manifestations festives organisées durant l'événement, l'IPW (avec ses 100 000 rendez-vous d'affaires) sert également de catalyseur économique, générant plus de 5,5 milliards de dollars de futurs voyages aux États-Unis. Sur les stands représentant toutes les villes et États, les exposants rivalisent d'initiatives pour donner envie de visiter leur destination. Le moindre monument ou personnalité originaire du territoire donne lieu à un *story telling* toujours très poussé et enjoué bien sûr.

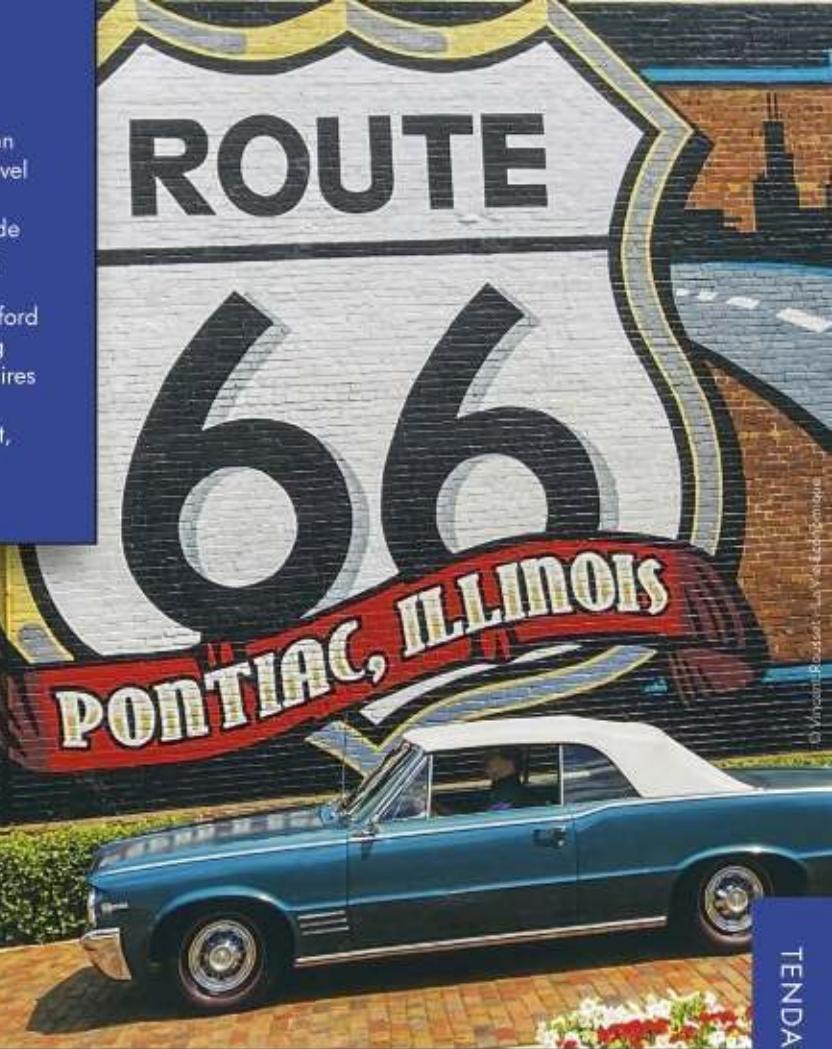
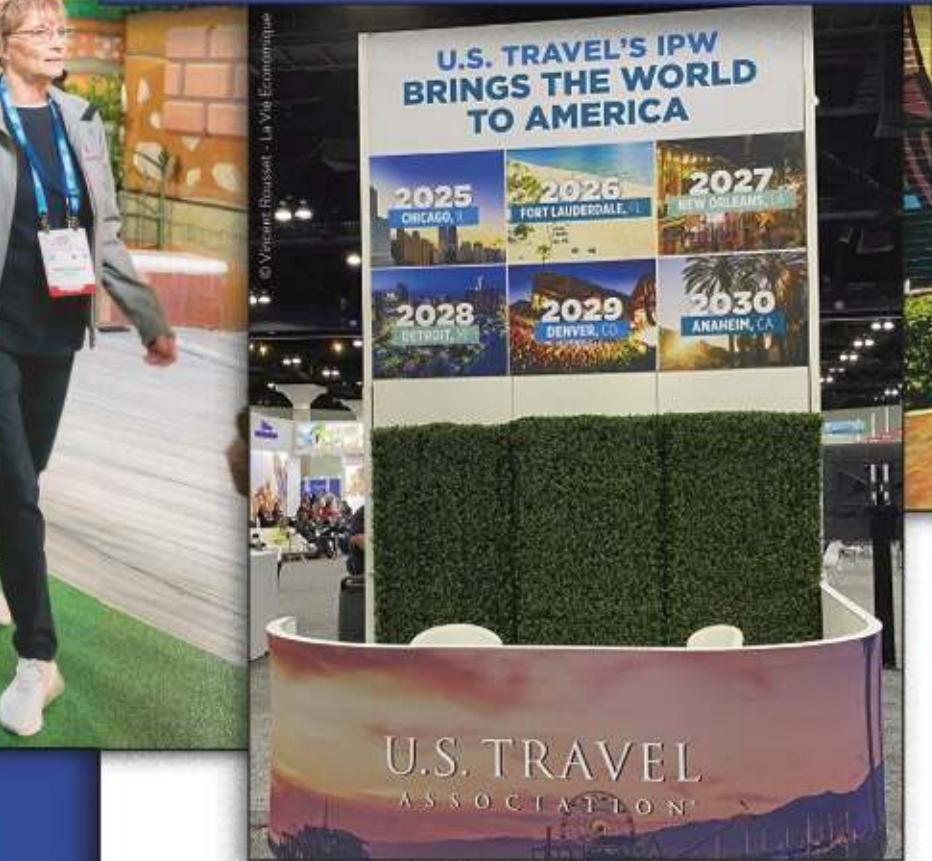
Pour le secteur MICE, les États-Unis demeurent un marché toujours stratégique pour le monde avec des destinations attractives pour tout type d'événement et très bien desservies par les compagnies aériennes du monde entier. « Il y a toutefois une vraie problématique depuis 2-3 ans : les prix (de l'hôtellerie et de la restauration) ont fortement augmenté et je trouve que les prestations sont en baisse », alerte Dominique Plaissetty, expert du tourisme d'affaires. Avant d'ajouter : « la grande époque du tourisme d'affaires est derrière nous mais j'ai pourtant un bon espoir : le développement des mails et des visios a toutefois suscité un besoin de recréer un contact physique ».

250^e ANNIVERSAIRE DE L'AMÉRIQUE

Les États-Unis devraient accueillir 90 millions de visiteurs qui dépenseront 279 milliards de dollars par an d'ici 2027, objectifs définis dans la stratégie nationale des voyages et du tourisme pour 2022. Les dernières

BRAND USA : UNE ORGANISATION STRATÉGIQUE

C'est le président Obama qui fut à l'origine de Brand USA, l'organisation de marketing de destination pour les États-Unis, créée en 2010 par le Travel Promotion Act en tant que premier partenariat public-privé du pays, visant à promouvoir les États-Unis en tant que destination de voyage de premier ordre. La mission de l'organisation est d'augmenter les visites internationales aux États-Unis afin de stimuler l'économie américaine et d'améliorer l'image des États-Unis dans le monde. Selon des études d'Oxford Economics, au cours des dix dernières années, les initiatives marketing de Brand USA ont contribué à accueillir 8 millions de visiteurs supplémentaires aux États-Unis, bénéficiant ainsi à l'économie américaine avec un impact économique total de plus de 58 milliards de dollars et soutenant, en moyenne, plus de 37 000 visiteurs.



“ 340 000 visiteurs français sont allés aux États-Unis au 1^{er} trimestre 2024, une progression de plus de 20 % par rapport à 2023 ”

prévisions de Tourism Economics montrent que les dépenses des voyageurs internationaux devraient augmenter de 74 % entre 2023 et 2027. Ces chiffres seront évidemment boostés par la Coupe du Monde de la FIFA qui se tiendra aux États-Unis en 2026, la célébration du 250^e anniversaire de l'Amérique aussi en 2026, sans oublier les Jeux olympiques d'été de Los Angeles en 2028.

FAIRE DU VOYAGE UNE PRIORITÉ NATIONALE

« Notre objectif national devrait être d'être rien de moins que le numéro un en termes d'arrivées de visiteurs, de dépenses des visiteurs et d'expérience des visiteurs. Mais nos ambitions sont limitées par des délais d'attente excessivement longs pour les visas de visiteur, des attentes souvent longues à la douane et un système de contrôle du trafic aérien qui peine à répondre à la

demande. Parvenir à une croissance des voyages nécessitera une concentration soutenue de la part du gouvernement et de l'industrie pour résoudre les frictions et améliorer le processus pour les voyageurs », a déclaré le président de l'US Travel Geoff Freeman. De nombreux autres leaders de l'industrie, ainsi que des élus, ont rejoint l'IPW 2024 et ont rappelé en quoi les voyages sont essentiels pour leurs communautés, entreprises et économies. « Les contributions [de l'industrie du voyage] à notre économie contribuent à offrir une expérience incroyable aux touristes pour toute leur vie », a martelé enthousiaste la maire de Los Angeles Karen Bass. ■

Special thanks to Charlotte Ténot (Sheridan Activities), Valérie Ferrière (U.S. Commercial Service Travel & Tourism - Embassy of the United States of America), Cathy Reynolds (Lead Manager, IPW Press Operations), William Mondello (Directeur de Brand USA France), Visit California, Los Angeles Tourism & Convention Board, Air France staff (Sylvie Duclercq, Delphine Deleger, Cédric Landais) and... Diana Ross !

Le marché morose du vélo



ÉCONOMIE • Après des années de hausse, les ventes de vélos affichaient, en 2023, un fort recul. Malgré des stocks fournis, les prix sont restés à un niveau élevé, et les consommateurs se tournent vers le marché de l'occasion. Le secteur conserve son optimisme grâce à la hausse continue de la fréquentation des axes cyclables.

Par Olivier RAZEMON

La fin de la vélomania ? En 2023, les ventes de vélos ont connu un recul brutal, tel que le secteur n'en avait pas enregistré depuis au moins dix ans. Selon les comptes de l'organisation professionnelle Union sport et cycle (USC), publiés le 29 avril, il s'est vendu en France, en 2023, 2,2 millions de vélos neufs, 360 000 de moins que l'année précédente, soit une baisse de 14 %. En valeur, la baisse est moindre, 8 %, et seulement 5,5 % si on tient compte des accessoires et de la maintenance. En outre, pour la première fois depuis 13 ans, indique Jérôme Valentin, vice-président d'USC et PDG de l'entreprise Cycleurope, installée à Romilly-sur-Seine (Aube), « le marché du vélo à assistance électrique recule ». Jusqu'alors, les distributeurs pouvaient compter sur les recettes de ce segment, plus rémunérateur. La perte, en volume, atteint 9 % par rapport à 2022. Pour les vélos classiques, sans moteur, elle est encore plus nette, 16 %.

Le repli est un coup dur pour les distributeurs comme les assembleurs, dont les usines fabriquent des objets à partir de pièces détachées importées. « On savait que l'année serait dure, mais on ne s'attendait pas à boire le bouillon à ce point », confie un industriel. La France

n'est pas une exception. Dans les pays voisins, les ventes connaissent une déconvenue équivalente, -5 % au Royaume-Uni, -13 % en Belgique ou -15 % en Allemagne. Aux Pays-Bas, où un tiers des déplacements du quotidien se font à bicyclette, le marché chute de 6 %. Le secteur, qui avait enregistré de nombreuses créations d'entreprises ces dernières années, découvre les faillites. L'an dernier, la disparition du constructeur néerlandais Van Moof, spécialisé dans le haut de gamme, a marqué les esprits. Par ailleurs, les ventes de trottinettes électriques sont également en recul. En 2023, 678 000 engins ont été écoulés en France, 11 % de moins qu'en 2022, selon la Fédération des professionnels de la micromobilité, qui a publié son bilan annuel, le 16 avril dernier.

LE PRIX MOYEN TOUJOURS EN HAUSSE

Pour les professionnels, cette morosité du marché s'explique d'abord par l'abondance des stocks, qui « excèdent les besoins de 142 %, précise Denis Briscadieu, président du réseau de distribution Cyclelab. Il faudra un an pour écouter cette production ». Pour l'industriel Jérôme Valentin, la politique attentiste des détaillants n'a pas aidé : « Les assembleurs français et allemands ont fait des promotions, mais les distributeurs ne les ont pas répercutées sur les prix. On aurait pu vendre un peu plus », estime-t-il.

Cela n'aurait sans doute rien changé à la tendance de fond. Ces dernières années, les ventes ont connu « les montagnes russes », admet Jérôme Valentin. Pour mémoire, dopés par l'envie de vélo manifestée par les citadins après les confinements, les industriels avaient tout fait, en 2021 et 2022, pour produire davantage, même lorsqu'il était compliqué d'importer des composants d'Asie du Sud-Est. Dans le même temps, des assembleurs « made in France » se targuaient de participer à l'élan de réindustrialisation. Mais au prix fort. Certaines marques n'ont pas hésité à vendre des modèles de ville à assistance électrique plus de 5 000 euros. La « pénurie » de vélos, un temps redoutée, a vite été oubliée. Les industriels sont-ils allés trop loin ? Le prix moyen des vélos neufs ne cesse de progresser, passant de moins de 500 euros en 2016 à 978 euros en 2023.

Or, il existe de plus en plus d'alternatives au neuf : le libre-service proposé dans des stations dédiées par les collectivités, les locations ponctuelles de vélos-cargos ou de vélos allongés, le « free-floating » déposé par des start-ups dans l'espace public, ou les vélos de fonction offerts par les employeurs à leurs salariés. « 650 000 salariés sont éligibles à des services proposés en entreprise », assure Jérôme Valentin.

Les modèles à assistance électrique reconditionnés par des entreprises spécialisées rencontrent un grand succès. « Le vélo est réparable. Il se répare deux fois plus de vélos qu'il ne s'en vend de neufs », rappelle André Ghestem, ancien président du sous-traitant Shimano en France et directeur de la commission « cycles » à USC.

Le secteur se rassure avec des indicateurs positifs. Le gouvernement a lancé, fin avril, un « appel à projets » de 55 millions d'euros destiné à l'industrie du vélo. La fréquentation des axes cyclables a encore progressé de 5 % en 2023, selon Vélo et territoires, une association d'élus locaux. Les collectivités continuent à aménager des pistes cyclables, qui facilitent l'usage de ce mode de déplacement, par les personnes comme les marchandises. « Un tiers des déplacements urbains comportant des charges lourdes pourraient être effectués en vélo-cargo », affirme Yolaine Urvoy, codirectrice des Boîtes à vélo, une association qui rassemble les entreprises faisant de la bicyclette leur principal moyen de déplacement. Les villes ne sont pas seules concernées. En décembre dernier, un webinaire technique consacré à la réalisation des « aménagements cyclables hors agglomération » rencontrait un vif succès auprès des techniciens, élus ou consultants. « Nous avons enregistré plus de 2 000 inscrits, un record », indiquait son organisateur Thomas Jouannot, au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Optimiste, Jérôme Valentin espère désormais « une amélioration au printemps 2025 ». ■

Bordeaux DES CHEFS SUR LE STAND MOUTON CADET

Durant la fête du vin, du 27 au 30 juin, des vignerons, des œnologues et des chefs seront présents sur le stand Mouton Cadet. Le comptoir de dégustation sera ouvert de 11 h à 23 h et permettra aux visiteurs de découvrir quatre vins de la collection Mouton Cadet : le nouveau blanc x Nathan, certifié bio et vegan, l'icône Mouton Cadet Rouge, premier millésime labellisé Fair for life (dans les principes du commerce équitable), ainsi que le rosé x Mathilde.

Chaque jour à midi, 14 h, 16 h et 18 h, des chefs du collectif Egregore viendront proposer des mets – parfois surprenants – pensés en harmonie avec une cuvée Mouton Cadet. Parrainé par l'étoilé Stéphane Carrade, le collectif Egregore rassemble une douzaine de chefs

régionaux qui promeuvent une cuisine bordelaise, saine, basée sur des produits locaux, privilégiant les circuits courts. Joshua Lagardière (le Bec Fin) Jean-Christophe Martinez (chef privé) et Satomi Chan (Pâtisserie S) se succéderont sur le stand pour proposer leurs accords mets/vins.

Pavillon Mouton Cadet,
du jeudi 27 au dimanche 30 juin,
de 11 h à 23 h, face aux allées
d'Orléans.

Sortir en Gironde

En bref

MOUTON CADET

© D.R.

Bordeaux LA FONDATION GANDUR PRÉFÈRE FINALEMENT CAEN

Deux villes étaient encore en lice jusqu'au 24 mai dernier. Bordeaux n'accueillera finalement pas la Fondation Gandur pour l'art. Le milliardaire suisse a choisi la ville de Caen pour y installer un musée qui abritera sa collection. « Le choix final de Caen, dont on comprend qu'il s'agit d'un choix du cœur, est bien sûr décevant pour les équipes de la Ville et les partenaires qui se sont investis », a commenté Dimitri Boutleux, adjoint au maire de Bordeaux à la création et aux expressions culturelles, qui espère que « ces belles collections renconteront prochainement un large public. Elles seront d'ailleurs toujours les bienvenues dans les expositions des musées de Bordeaux. » Sept villes françaises s'étaient portées candidates dès 2022 : Bordeaux, Strasbourg, Annecy, Rouen, Fessenheim, Arles et Caen.



Guillaume ROFFIAEN,
chef de caves
de champagnes
Nicolas Feuillatte



© Guillaume Roffiaen

Champagne au Pavillon des Boulevards

BORDEAUX · Thomas Morel, chef étoilé du Pavillon des Boulevards, nouvel ambassadeur des champagnes

Nicolas Feuillatte, a présenté un menu mettant à l'honneur les cuvées de la marque dédiées à la restauration.

Par Nathalie VALLEZ

C'est une de ses spécificités ; la marque Nicolas Feuillatte produit des cuvées différentes pour le circuit traditionnel (grande distribution) et le réseau CHR (cafés, hôtels, restaurants). « Ce ne sont pas les mêmes cépages, ni les mêmes durées de vieillissement », annonce Guillaume Roffiaen, chef de caves de champagnes Nicolas Feuillatte. De passage à Bordeaux, il a présenté avec Thomas Morel, chef étoilé du restaurant *Le Pavillon des Boulevards*, leur collaboration dans

le cadre de l'opération « Nicolas Feuillatte & friends ».

RÉSERVE EXCLUSIVE

À cette occasion, le chef a concocté une série de mets en accord avec les champagnes Nicolas Feuillatte tel que son nouveau plat signature : « un cœur de ris de veau, comme une salade au parfum iodé, huître grillée et pommes paille » servi avec la dernière cuvée Organic Extra-Brut, son coup de cœur.

Ou encore une langoustine nacrée, asperges et morilles, sabayon vin jaune et émulsion thé noir servie avec la Réserve exclusive Premier cru Extra-Brut, peu sucré aux arômes francs, une cuvée pensée pour s'accorder à la gastronomie. Côté sucré (en collaboration avec la cheffe pâtissière Yury Tanaka), il a associé un citron en sucre soufflé, tartare d'agrumes et sorbet estragon avec la Réserve exclusive rosé pour un résultat très gourmand.

GAMME ON-TRADE

Nicolas Morel fait partie des cinq chefs français qui collaborent avec la marque en tant qu'ambassadeurs dans le but de mettre à l'honneur des cuvées de la gamme dédiées à la restauration. Une volonté de Guillaume Roffiaen qui a œuvré depuis son arrivée en 2009 à développer cette gamme on-trade, ainsi que celle du bio et à faire grossir le vignoble qui compte plus de 2 100 hectares et 5 000 vignerons.

La marque présidée par Véronique Blin, qui regroupe aussi les champagnes Castelnau, Abelé 1757 et Henriot, est en croissance continue depuis qu'elle a fusionné avec la CRVC (Coopérative régionale des vins de Champagne) en 2021. Avec 11,3 millions de bouteilles commercialisées en 2022, elle vend en majorité en France (60 %) puis au Québec, en Europe (Italie, Scandinavie, Benelux et Allemagne) ainsi qu'au Japon et en Corée. ■

Opéra : d'une saison à l'autre



BORDEAUX • La direction de l'Opéra national de Bordeaux vient d'annoncer le programme de sa nouvelle saison 2024-2025 tandis que celle qui s'achève affiche une certaine stabilisation.

Par Michel CASSE

La saison qui s'achève fut, pour l'Opéra de Bordeaux, une saison de stabilisation, notamment financière, après les crises du Covid-19 et de l'inflation. Les abonnés ont ainsi augmenté de presque 10 % (et même 16 % pour les jeunes, augurant peut-être le fameux « renouvellement du public ») et les deux salles obtiennent un taux de remplissage de 80 % sur une jauge totale de 2 250 places. Le premier employeur culturel de la Région peut ainsi déployer ses ambitions pour sa nouvelle saison 2024-2025.

Parmi les 8 productions lyriques (dont 4 nouvelles), on notera la venue de la troupe d'opéra kunqu de Shanghai pour 3 représentations de l'opéra patrimonial *Le Pavillon aux pivoines*, ainsi que la prise de rôle de Karine Deshayes dans *Norma* de Bellini. La saison de récitals lyriques s'annonce prestigieuse avec la venue de la grande voix du lied Matthias Goerne dans un programme Schubert, de Florian Sempey, Karine Deshayes, Patricia Petibon, ou le retour du fidèle Pene Pati, sans oublier les jeunes talents.

Le baroque n'est pas oublié avec les quatre-vingts ans de la légende William Christie, Jordi Savall et la poursuite du partenariat avec l'ensemble Pygmalion de Raphaël Pichon.

Le nouveau chef, Joseph Swensen, débutera sa première saison à la tête de l'orchestre national de Bordeaux Aquitaine avec un grand « concert dans la ville » retransmis en direct sur dix places de Bordeaux ainsi que dans deux villes jumelées : Los Angeles et Munich. On retiendra, dans la saison symphonique, la venue du chef Joe Hisaishi, également compositeur pour les films de Miyazaki, qui dirigera son concerto pour harpe.

Le ballet proposera la reprise des *Mythologies* de Preljocaj et Bangalter ainsi qu'une nouvelle production de *Casse-Noisette* ; tandis que l'on comptera parmi les invités León & Paul Lightfoot ou Mourad Merzouki.

Le jazz et la chanson ne sont pas oubliés avec la présence de Brad Mehldau, Kenny Barron, Thibault Cauvin et -M-, ou Jeanne Added en acoustique.

La souscription des abonnements est ouverte depuis le 8 juin. Les réservations individuelles seront ouvertes le 30 août. ■



Pin Galant Une saison culturelle. variée



MÉRIGNAC • Avec 84 spectacles pour 123 représentations, la nouvelle saison s'annonce riche et variée au Pin Galant avec de nombreuses propositions en théâtre, danse, variété et spectacles humoristiques.

Par Nathalie VALLEZ

Les deux dernières saisons (2022-2023 et 2023-2024) ont trouvé leur public. C'est la bonne nouvelle annoncée par Daniel Margnes, président de Mérignac Gestion Équipements, lors de la présentation de la nouvelle saison culturelle. Si bien que la salle de spectacle, qui avait puisé dans ses réserves durant la période Covid, a pu retrouver une bonne santé financière et lancer des travaux de transition écologique (équipement en leds et projecteurs leds) pour 130 000 euros. « Avec 1 410 places, il faut vendre 1 000 places par spectacle pour équilibrer les comptes », a-t-il estimé.

SOPHIE MARCEAU

« Cette saison, le Pin Galant va proposer 84 spectacles pour 123 représentations », a présenté Philippe Prost, directeur et programmateur du lieu. Cette nouvelle édition sera riche en pièces de théâtre avec des têtes d'affiche : *La Note* avec Sophie Marceau et François Berléand, ou *Le Cercle des poètes disparus*

avec Stéphane Freiss, mais également en créations récompensées aux Molières : *Les gros patientent bien* qui a reçu le Molière du meilleur spectacle.

Côté variétés, les propositions sont nombreuses : *Cœur de Pirate*, Alain Souchon, Thomas Dutronc... ainsi que 2 concerts en partenariat avec le Krakatoa fermé pendant 14 mois pour travaux : *Tindersticks* et *Hania Rani*.

SPECTACLE DÉJANTÉ

En danse, la proposition est foisonnante avec des scènes locales : le Malandain Ballet Biarritz qui interprète *Les Saisons*, *Explosion*, spectacle de hip-hop déchaîné de la Compagnie bordelaise *Révolution*, ou carrément conceptuelle avec *A4* de Philippe Lafeuvre.

Côté humour, le Pin Galant aime proposer des spectacles mixtes et déjantés poussant la chansonneuse comme *A Capella Héros* du quatuor québécois Qwartz ou encore les Franglaises. L'ancienne avocate Caroline Vigneaux viendra également présenter son nouveau one woman show *Veritas*.

Enfin, pour les jeunes publics, notons *Les Souliers rouges*, de Marc Lavoine et Fabrice Aboulker qui revisiteront le conte d'Andersen. ■

Élégante mélancolie

Portrait de Cecilia de Madrazo
Fortuny de Giovanni Boldini, 1882

Fils d'un artiste de Ferrare, Giovanni Boldini (1842-1931) apprit son art à l'Académie de Florence. Fixé définitivement à Paris en 1872, il se mêla au cercle des peintres qui fréquentaient le Salon. Il commença alors la célèbre série de ses portraits parisiens.

Cette œuvre représente Cecilia de Madrazo Fortuny (1846-1932), issue d'une célèbre famille de portraitistes madrilènes et fille du peintre Federico de Madrazo. Vêtue de noir, symbole de son veuvage, elle est représentée dans la maturité de sa trentaine d'années. Boldini, ami de la famille, lui a offert ce portrait, qu'elle a conservé jusqu'à sa mort en 1933.

Le portrait, dynamique et énergique, exprime la vitalité et la chaleur inspirées par l'amitié de Boldini pour Cecilia. Ses larges yeux bruns reflètent une douceur mélancolique. Vêtue d'une robe de soie noire agrémentée de mauve, Cecilia est peinte avec une touche nerveuse et des coups de brosse réduisant le volume à l'essentiel. Boldini, surnommé par ses contemporains « le peintre de l'élegance », était surtout admiré pour ses portraits de femmes de la haute société parisienne et italienne. L'intérêt de l'artiste pour la mode féminine fait écho à la passion du modèle pour les textiles, dont elle était une fervente collectionneuse. Le coloris et le traitement particulier des noirs rappellent l'art de Manet. En outre, c'est un portrait typique, par son élégance et son raffinement, de la Belle Époque.

Découvrez cette œuvre pour quelques semaines dans le hall d'honneur de l'aile Bonheur du MusBA ! ■



© Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Cru classé et Grand Cru : quelles différences ?

CHRONIQUE • Les vins portant la mention « Grand Cru » ou « Cru Classé » font rêver les amateurs du monde entier. On pense instantanément à Bordeaux ou à la Bourgogne mais ailleurs, en France, comme à l'étranger, d'autres classements sont en place. Bordeaux en compile tellement, qu'il est parfois difficile de comprendre ce que ces mentions recouvrent précisément. Tentons ensemble de les démêler !

Par Gaël HERROUIN

EN BOURGOGNE ET EN ALSACE

Dans ces régions, la mention reconnue par l'INAO (Institut national des appellations d'origine), désigne des vins issus d'une zone cadastrale précise.

Les appellations Grands Crus en Bourgogne sont au nombre de 33 et ne représentent que le sommet de la production, soit 1 % des vins de la région. Contrairement aux « premiers crus » qui figurent au sein du décret de l'appellation « village », à laquelle ils sont rattachés, les Grands Crus ont chacun

leur propre cahier des charges d'appellation.

Alors que les noms des premiers crus sont reliés aux noms de leurs villages d'origine (par exemple le

Gevrey-Chambertin 1^{er} cru Clos Saint-Jacques est issu du village Gevrey-Chambertin), les noms des Grands Crus apparaissent seuls sur l'étiquette (sans le nom du village sur lequel ils sont produits, citons par exemple l'appellation Charmes-Chambertin). Ces terroirs classés grands crus sont parfaitement délimités, hiérarchisés et sont « la consécration de l'alchimie qui

réunit les trois éléments du terroir et des climats : le sol, le cépage et l'humain » précise le site des vins de Bourgogne.

Il en va de même en Alsace. Le classement n'est pas lié à une propriété viticole en particulier. 51 terroirs délimités selon des critères géologiques et climatiques stricts constituent la mosaïque des Grands Crus d'Alsace. Les vins qui en sont issus représentent environ 5 % de la production régionale.

Cette approche par délimitation géographique a été suivie dans de nombreuses régions viticoles

à l'étranger, et parfois depuis plusieurs siècles, chacune s'adjugeant d'avoir « dégainé » en premier une hiérarchisation des terroirs. C'est le cas du vignoble du Chianti dès 1716 qui « bornera » sa région de

production, du vignoble du Douro en 1756 qui y ajoutera des critères de production. C'est plutôt avec le virage pris en 1772 à Tokaj en Hongrie qu'on se rapproche le plus du modèle bourguignon.

Plus récemment, plusieurs régions françaises se sont penchées sur une classification cadastrale afin de monter en gamme. Le vignoble de Cahors par exemple, après un premier échec en 2002 lié à des querelles intestines, a de nouveau déposé un dossier auprès de l'INAO afin de délimiter certains secteurs en Grand Cru.

“Le vignoble du Chianti, dès 1716, borne sa région de production”



COUP DE CŒUR

de PHILIPPE



Allégorie de Couhins Symbole du bordeaux moderne



Allégorie de Couhins

PESSAC-LÉOGNAN ·
Découvrez la cuvée
Allégorie du château
Couhins, racontée
par notre chroniqueur
Philippe Maurange.



Un réel vent de créativité souffle sur le vignoble bordelais. Et c'est une très bonne nouvelle !

Sans renier le style des grands vins classiques qui ont fait sa réputation internationale avec les qualités qu'on leur connaît, même les crus classés osent se démarquer avec des cuvées offrant une variante singulière et innovante.

C'est entre autres le cas au château Couhins, cru classé de Graves, et propriété de l'Inrae depuis 1968. Sous l'impulsion du directeur Dominique Forget et de la jeune et dynamique Alix Bern, maître



de chai depuis 2020, une parcelle de cabernet sauvignon et une de merlot ont été isolées pour y produire la nouvelle cuvée Allégorie de Couhins.

À l'opposé d'un vin assemblant cépages et terroirs, ils ont choisi une interprétation en monocépage, d'un seul terroir pour une expression la plus brute possible des graves apportant la maturité par l'emmagasinement de la chaleur et des sables anciens. Vinifié dans un esprit naturel, sans intervention, le raisin de cabernet sauvignon a infusé dans la cuve comme un sachet de thé dans la tasse... Élevé ensuite durant 12 mois en amphores, ce rouge chatoyant est très peu sulfité afin de préserver l'intégrité de son fruit, sa pureté et la plus précise expression de son terroir.

« Cette allégorie est l'illustration subjective de nos pratiques viticoles écologiques. Nous sommes certifiés bio depuis 2022 », explique Alix Bern. Disponible depuis le mois d'avril, Allégorie illustre à merveille ce que Bordeaux offre désormais aux consommateurs.

Un vin ultra-friand, gourmand, sans aucune influence du bois. En dégustation, c'est un bavard par ses parfums de pivoine, de rose fraîche et de cerise. À boire légèrement frais, comme une soupe de fruits rouges. ■



© Louis Pouain / Echos Judiciaires Girondins

Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX

Vice-Versa 2

L'ADOLESCENCE,
CET UNIVERS IMPITOYABLE

Tout se passe au mieux pour Riley avec ses parents aimants et ses meilleures copines avec qui elle joue au hockey sur glace au collège. Après un match exemplaire, elles sont conviées à un week-end de stage aux côtés des meilleures championnes de leur génération. Mais Riley vient de fêter son treizième anniversaire et de nouvelles émotions font leur apparition, au risque de gravement la chambouler... Neuf ans après un premier volet aussi drôle que touchant, cette suite plonge dans les affres de l'adolescence. Si son enfance était agitée, rien n'a préparé Riley à cet âge riche en sentiments contradictoires. C'est donc le branle-bas de combat dans son crâne, au sein du Quartier Cérébral où cohabitent toujours Joie, cheffe de troupe qui tient à préserver la bonne humeur naturelle de son hôte, secondée par Tristesse, Peur, Colère et Dégoût qui compliquent sa tâche ! Leur relative quiétude est remise en cause par Envie, Ennui, Embarras et Anxiété qui débarquent sans prévenir, cette dernière étant au cœur du projet, comme l'affirme le réalisateur :

« Je souhaitais mettre l'accent sur l'Anxiété, au point d'en faire un personnage central. Cette émotion commence vraiment à se manifester à l'adolescence et nous pouvons tous la comprendre. C'est un énorme chamboulement

ressenti par à peu près tous les ados. L'anxiété est très répandue de nos jours et invalidante pour beaucoup. Pourtant, l'histoire traite de cette transition avec gentillesse, empathie et finalement avec joie. J'ai deux enfants de 16 et 15 ans donc je suis en plein dedans. Je me suis concentré sur l'adolescence de Riley parce que cela a été une période difficile de ma propre vie. Le premier film a fait beaucoup de bien aux gens en leur offrant une manière inédite de parler de leurs sentiments. Avec Vice-Versa 2, j'espère que nous aurons réussi à proposer au public une aussi belle expérience, à destination des ados du monde entier. »

Riley est désormais sujette à des crises d'angoisse qui la font paniquer et dire n'importe quoi, prendre facilement la mouche, au risque de se ridiculiser ou de blesser ses proches. La cohabitation étant difficile, les anciens sont expédiés par les petits nouveaux dans les tréfonds de la mémoire de l'adolescente, là où Joie s'empresse d'elle-même de faire disparaître les humiliations, les plaisirs coupables dont les autres sont suscep-

tables de se moquer, les blessures physiques comme morales. Leur objectif sera de l'aider à retrouver son estime d'elle-même et de reprendre le contrôle du poste de commande.

« Depuis longtemps, Joie bosse dur pour permettre à la jeune fille de ne focaliser que sur le positif, c'est qu'elle veut protéger

plus que tout. Elle prend littéralement les pensées négatives que nous avons tous – ces moments où nous sommes durs envers nous-mêmes – pour les renvoyer au fond de la tête de Riley. Pour s'assurer que la jeune fille est en sécurité, protégée et finalement acceptée par les autres, Anxiété la pousse à changer. C'est le cas de beaucoup d'adolescents, dont moi. Nous changeons de visage, nous nous transformons afin d'être acceptés. Mais devons-nous renoncer à qui nous sommes juste pour être aimés ? »

Mais une des scénaristes, McKenna Harris précise : « Nous avons traité Anxiété avec empathie et compassion afin de nous assurer que le personnage ne soit pas perçu comme un classique méchant de cinéma. Anxiété, à son niveau, ne veut que le meilleur pour Riley. »

Joie et ses partenaires croiseront des émotions refoulées, littéralement enfermées dans un coffre-fort où sont relégués les souvenirs les plus embarrassants. Charlotte Le Bon (Joie), Marilou Berry (Tristesse), Gilles Lellouche (Colère), Pierre Niney (Peur) et Mélanie Laurent (Dégoût) reviennent dans la version française, rejoints par Adèle Exarchopoulos qui assume avec beaucoup d'humour l'indolente Ennui, en mode teenager avachie sur son canapé ! Comme le précise le réalisateur :

« Si vous avez demandé à un ado comment s'est

passée sa journée et qu'il répond laconiquement « bien », pas de doute : c'est Ennui qui parle ! »

L'histoire confronte avec empathie les multiples états par lesquels passe cette adolescente qui se cherche avec pertes et fracas. Malgré son envie d'être quelqu'un de bien, ce qu'elle fait n'est pas toujours noble, comme oublier ses amies pour se faire accepter de filles plus cool. Meg Le Fauve, déjà scénariste du premier film, capte, comme l'exprime un personnage, que « la puberté, c'est l'apocalypse mais rien ne peut l'empêcher ». Parions que spectateurs petits et grands partageront le rêve d'obtenir un jour la banane-outil bien remplie qui vient au secours de nos héros, le meilleur gag de cette excellente cuvée Pixar qui prend soin de montrer que rien ne peut empêcher le changement qui s'opère en Riley, comme le souligne Amy Poehler qui double Joie en version originale :

« Quand nous retrouvons Riley, elle débute un voyage, porte un appareil dentaire, ses amis sont plus importants que sa famille... La réalité brutale de l'adolescence veut qu'on fasse beaucoup plus attention à la façon dont les gens nous perçoivent. À cause de cela, de nouvelles émotions déboulent pour semer le chaos. Anxiété remet Joie en question qui s'accroche à une ancienne version de Riley. » ■

En salle le 19 juin
Un film Kelsey Mann
Aventure, Animation, Comédie, Famille





Survivre

Emilie Dequenne en danger

Julia et Tom sont en vacances sur leur bateau de plaisance avec leurs enfants lorsque d'étranges phénomènes frappent leur embarcation. Des courants trop forts menacent d'emporter Julia quand elle se baigne et des satellites s'écrasent autour d'eux. Ils vivent une nuit de terreur avant de se retrouver échoués sur une plaine désertique. Ils découvrent que les pôles magnétiques de la Terre se sont inversés, les océans se sont retirés alors que les surfaces terrestres ont été inondées. Ils n'ont que quelques jours pour éviter d'être emportés par les flots lorsque la situation s'inversera. Mais ils ne sont pas seuls... Il est étonnant de retrouver Emilie Dequenne, habituée aux projets plus naturalistes, dans ce « survival » qui lui permet de dévoiler une facette physique de son talent. Elle mène cette famille qui lutte pour sa survie face à une nature en colère mais devra aussi affronter la folie sanguinaire d'un homme que rien ne semble pouvoir arrêter et des créatures affamées. Une série B prenante et crédible, portée par la musique anxiogène de Nicolas Errera. Les menaces des trois parties sont assez distinctes pour maintenir l'attention même si la conclusion cède à la facilité.



Maria

Sinistre tango à Paris

Maria Schneider croit rêver lorsqu'elle est choisie à 19 ans pour donner la réplique à Marlon Brando dans *Le Dernier Tango à Paris* de Bernardo Bertolucci. Le tournage d'abord idyllique vire au cauchemar... Vanessa Schneider a raconté les souffrances de sa cousine dans le roman *Tu t'appelais Maria Schneider*, notamment le viol par l'immense star, encouragé par un réalisateur obsédé par sa quête d'authenticité, quitte à la traumatiser à vie. Si elle est entrée dans l'histoire du 7^e Art avec ce drame sulfureux, sa carrière et sa santé mentale ont été chamboulées à jamais. Anamaria Vartolomei est juste en jeune femme reléguée à un statut d'objet de fantasme et Matt Dillon est sidérant de mimétisme en Brando vieillissant, inconscient de la portée de son geste commis en toute sincérité pour la beauté de l'art, sans que cela ne minimise l'agression. Yvan Attal est le grand acteur Daniel Gélin, un père peu glorieux qui a longtemps ignoré cette fille née d'une relation adultérine. Jessica Palud recrée avec précision des images du film culte des années 70 dans ce biopic trop classique qui réhabilite cette victime emblématique d'un milieu qui n'avait pas fait sa révolution MeToo.

Cinéma En bref

PAULINE CLÉMENT EN QUÊTE D'AFFECTION

Pensionnaire de la Comédie Française depuis 2015, où elle passe de pièces comiques à d'autres plus dramatiques, Pauline Clément est plus souvent sollicitée au cinéma pour le premier registre, comme avec le récent *Heureux gagnants*. Ce sera à nouveau le cas avec *Une fille au-dessus de tout* de Jean-Luc Gaget. Le jour où Clémence prend conscience que personne ne l'a jamais admirée, son père meurt. Bercée par les illusions de restes d'une enfance compliquée, elle n'a d'autre choix que de remonter la pente d'une estime de soi qu'elle ne pensait pas si basse. Lorsque le destin met sur son chemin un certain Paul, que tout le monde surnomme Paul Pot à cause d'une tendance lourde à la tyrannie, elle se demande si cette personne est la bonne pour elle. Son prince pas si charmant sera Arthur Dupont et ils seront notamment entourés de Bruno Podalydès et Karin Viard – déjà partenaires dans *Wahou !* – et de Quentin Dolmaire (*Fifi*).

VINCENT LINDON SUR LES RAILS

Vincent Lindon sera le père de Benjamin Voisin et Stefan Crepon (le domestique muet de *Peter Van Kant*) dans *À la hauteur de Delphine* et Muriel Coulin. Pierre, cheminot, élève seul ses deux fils. Lorsque le plus jeune quitte la maison pour aller à la Sorbonne à Paris, son ainé, moins doué pour les études, devient de plus en plus secret. Fasciné par la violence, il se retrouve mêlé à des groupes d'extrême droite, aux antipodes des valeurs de son père. Jusqu'à la tragédie...

DISPARITIONS MYSTÉRIEUSES SUR UN CHANTIER

Damien Bonnard montera dans le *Grand Ciel* en compagnie de Samir Guesmi (*Camille redouble*) et Mouna Soualem (la jeune inspectrice de *La Nuit du 12*) sous la direction d'Akihiro Hata, auteur japonais diplômé de La Fémis à Paris. Vincent travaille au sein d'une équipe de nuit sur le chantier du quartier futuriste

RIDLEY SCOTT s'apprête à diriger un biopic sur le groupe pop The Bee Gees, sur un scénario de John Logan, l'auteur de *Gladiator* dont il est le réalisateur et dont il est en train de tourner la suite, 25 ans après le premier opus, avec Denzel Washington et Paul Mescal. Le dernier rescapé de la fratrie, Barry Gibb, en sera le producteur et la caution morale. Leur histoire a récemment été évoquée dans le documentaire *The Bee Gees : How Can You Mend a Broken Heart*.

KIM HIGELIN (*Le Consentement*) sera une jeune métisse déscolarisée, souffrant en secret de l'absence d'un père parti à sa naissance dans *Juste avant la chute* de Virginie Bach. Son seul exutoire est la course à pied et elle rêve d'atteindre la sélection aux championnats de France. Le jour où elle rencontre le père de sa seule amie, joué par Olivier Gourmet, tout bascule. Son besoin d'amour va l'entraîner bien loin de son chemin de championne...

ZOE SALDANA, primée à Cannes pour *Emilia Perez*, jouera dans *The Absence of Eden* de Marco Perego Saldana, avec Garrett Hedlund (*Tron Legacy*) et l'acteur-rocker Tom Waits. La gestion de l'immigration et des frontières à travers trois histoires d'amour entrelacées : un jeune homme tente de sauver son ami sans papiers de la déportation, un agent de l'immigration condamné à son insu un ancien amant et un trafiquant de drogues effectue sa dernière mission.

Grand Ciel. Lorsqu'un ouvrier disparaît, ses collègues et lui suspectent le chef d'équipe d'avoir dissimulé son corps sur le site. Il est bientôt témoin de manifestations étranges sur le chantier et un autre ouvrier disparaît...

UN VOLEUR EN COLÈRE

Mark Wahlberg sera l'antihéros du film noir *Play Dirty* de Shane Black, premier volet d'une nouvelle franchise – en cas de succès – basée sur la série de romans de Donald Westlake (*Le Couperet*) mettant en vedette un certain Parker, voleur professionnel très secret au caractère taciturne dont le prénom n'est jamais dévoilé. Le personnage est déjà apparu au cinéma à plusieurs reprises, notamment dans *Le Point de non-retour* et *Payback* sous les traits respectifs de Lee Marvin et Mel Gibson (avec qui Wahlberg a tourné plusieurs fois), deux adaptations du livre *Comme une fleur*, dans lequel il se venge de ses complices qui l'ont trahi. LaKeith Stanfield, Dermot Mulroney et Tony Shalhoub font partie de la distribution de ce thriller produit par Robert Downey Jr qui vient de recevoir l'Oscar du second rôle pour *Oppenheimer*. ■